



ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'assemblée primaire de la Commune de Noble-Contrée est convoquée le

Lundi 6 décembre 2021 à 20h00
à la salle de gymnastique de Venthône

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Procès-verbal des assemblées primaires du 7 juin et 11 octobre 2021
3. Approbation du budget 2022
4. Présentation du plan financier 2022-2025
5. Approbation des statuts de la nouvelle entité dans le cadre de la fusion des triages forestiers de la Louable Contrée, Sierre et Noble-Contrée
6. Divers

A noter qu'il ne sera pas obligatoire de présenter de certificat Covid à l'entrée. Toutefois, d'autres mesures de protection seront prises telles que l'obligation du port du masque ainsi que le traçage des participants.

Le budget 2022, le plan financier 2022-2025, le procès-verbal des dernières assemblées primaires ainsi que les statuts mentionnés ci-dessus peuvent être consultés sur notre site Internet www.noble-contrée.ch ou à notre guichet d'accueil.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer



Président

Samuel Favre



Secrétaire communal

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Lundi 7 juin 2021
Salle de gymnastique de Veyras

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Stéphane Ganzer ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 86 personnes présentes à cette deuxième assemblée primaire de la commune de Noble-Contrée.

Conformément aux dispositions de l'art. 7 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LCo), l'assemblée a comme sujet principal l'approbation des comptes 2020 des anciennes communes de Miège, Venthône et Veyras.

Le Conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle de gymnastique de Veyras et propose une discussion ouverte en fin de séance. Toutefois, il a été décidé de faire l'impasse sur le partage d'un apéritif à l'issue de l'assemblée, compte tenu de la situation sanitaire (Covid). Il informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet www.noble-contree.ch et journal d'informations communal « en commun ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir l'ordre du jour, le message introductif du fascicule des comptes 2020 de Miège-Venthône-Veyras ainsi que le procès-verbal de la dernière assemblée primaire.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'art. 10 LCo. Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 22 février 2021

Le président mentionne que le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 22 février 2021, remis à l'entrée de la salle, comprend 7 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.

Il propose d'en retracer uniquement les points principaux, en rappelant que l'ordre du jour portait sur l'approbation du budget 2021, la présentation du plan financier 2021-2024, l'acceptation de plusieurs règlements communaux et enfin la nomination de l'organe de contrôle.

Selon les dispositions des articles 98 LCo et suivants, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Le président remercie le secrétaire communal de sa bonne tenue.

3. Lecture des comptes 2020 des communes de Miège, Venthône et Veyras

Conformément aux dispositions de l'article 17b LCo, l'assemblée primaire doit se réunir pour accepter les comptes avant le 30 juin 2021. Le président mentionne le message introductif du fascicule des comptes qui a été transmis à l'assemblée et débute la présentation des comptes 2020 en les illustrant par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières des anciennes communes de Miège, Venthône et Veyras.

Le président passe la parole au conseiller Jean-Claude Vocat, président de Miège durant la précédente législature, afin de présenter en détail les comptes 2020 de son ancienne commune. Il débute par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement de la commune de Miège, commente les variations importantes aux comptes de fonctionnement, présente les principales dépenses d'investissements et mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 1'191'445.40 ainsi que l'insuffisance de financement de CHF 280'015.50. Il conclut en présentant l'évolution de la situation financière ainsi que de la dette/fortune au cours de la période législative 2017-2020.

Puis la parole est passée au conseiller Grégoire Clavien, président de Venthône durant la précédente législature, afin de présenter en détail les comptes 2020 de son ancienne commune. Il débute également par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement de la commune de Venthône, commente les variations importantes aux comptes de fonctionnement, présente les principales dépenses d'investissements et mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 1'240'813.83 ainsi que l'excédent de financement de CHF 582'489.62. Il conclut en présentant l'évolution de la situation financière ainsi que de la dette/fortune au cours de la période législative 2017-2020.

Enfin, le président reprend la parole afin de présenter en détail les comptes 2020 de l'ancienne commune de Veyras. A son tour, il débute par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement, commente les variations importantes aux comptes de fonctionnement, présente les principales dépenses d'investissements et mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 1'162'563.79 ainsi que l'insuffisance de financement de CHF 75'338.83. Il conclut en présentant l'évolution de la situation financière ainsi que de la dette/fortune au cours de la période législative 2017-2020.



Le président communique ses conclusions à l'aide d'indicateurs financiers relatifs aux comptes cumulés des 3 communes désormais réunies sous la bannière de Noble-Contrée, dont le montant de la fortune nette par habitant qui se monte désormais à CHF 124. -. Puis il exprime la volonté du Conseil communal d'optimiser l'engagement des moyens et de promouvoir la qualité de vie.

Le président remercie ses collègues du Conseil communal et relève le niveau qualitatif du travail effectué par une équipe soudée. Il remercie également les 3 anciens secrétaires communaux et leurs collaborateurs de l'administration pour la pertinence et l'excellence du travail fourni.

Le président ouvre la discussion sur les comptes 2020.

La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, le président propose de passer directement au point 4 de l'ordre du jour.

4. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2020 des communes de Miège, Venthône et Veyras

Le président informe l'assemblée que l'Organe de contrôle, par la Fiduciaire Fidag SA, a effectué ses contrôles et vérifications dès le 19 avril 2021 dans la commune de Veyras, puis dès le 29 avril 2021 dans la commune de Miège et enfin dès le 3 mai 2021 dans la commune de Venthône.

Il passe ensuite la parole à la réviseuse Mme Anne-Laure Rey, qui donne lecture du rapport de l'Organe de contrôle relatif aux comptes 2020 des communes de Miège, de Venthône et de Veyras. En conclusion, elle souligne que la situation financière des 3 anciennes municipalités est saine et qu'elles ont la capacité à faire face à leurs engagements. Mme Rey se tient ensuite à disposition de l'assemblée pour d'éventuelles remarques ou questions.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'article 17b LCo, le président demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation des comptes 2020.

Les comptes 2020 de la commune de Miège, de la commune de Venthône ainsi que ceux de la commune de Veyras sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

Le président remercie les réviseurs de l'excellent travail fourni et l'assemblée de la confiance témoignée.

5. Divers

Le président introduit ce dernier point à l'ordre du jour en présentant les grands projets de son dicastère « Administration générale et finances ». Il détaille entre autres les avancements du projet de construction du Centre commercial Noble-Contrée à Veyras, pour lequel un



**Noble —
Contrée**
COMMUNE

crédit d'engagement de CHF 4 millions a été accepté en 2018. Suite à la mise à l'enquête du projet en ce début d'année, il souligne que des oppositions ont été déposées et que ces dernières sont en cours de traitement par la Commission cantonale des constructions. Puis il passe la parole à ses collègues du Conseil communal afin de présenter à leur tour les projets de leur dicastère, pour cette période législative 2021-2024.

La vice-présidente Gaëlle Oggier évoque, pour ce qui concerne son dicastère « Santé, social et loisirs », le projet phare lié au développement de la zone sportive des Hartes à Miège. Sa réalisation est planifiée en 2022 et prévoit l'intégration d'un skatepark, un pumptrack ainsi que différentes autres activités pour toutes les générations. Elle présente également les démarches en cours et à venir qui concernent les sociétés/associations villageoises, le projet de renforcer les liens avec le CMS de la région de Sierre ou encore la labellisation « Commune en santé ».

Mme Barbara Roland Raval s'interroge, au sujet de la zone des Hartes, si le tracé de la route menant à la déchetterie de Miège devra être modifié. La vice-présidente indique que cela ne sera pas le cas.

Le conseiller Grégoire Clavien détaille les projets de son dicastère « Formation, culture et tourisme ». Il commence par présenter les démarches liées à la structure d'accueil de l'enfance : passage en gestion communale au 1.7.2021, nomination de sa directrice Mme Séverine Antille et attribution du mandat de confection/livraison des repas à Zenhäusern SA. Dans ce même domaine, il évoque le grand projet de cette législature qui consiste en la construction d'une nurserie (accueil des enfants de 4 à 18 mois) prévue en 2024 au centre du village de Venthône. D'autre part, il souligne le projet « art & vin » en cours de développement par notre déléguée culturelle Mme Katia Boz Balmer ainsi que différents projets touristiques (mobilité douce, e-bike, manifestations, etc.).

Le conseiller Jean-Claude Vocat poursuit en mentionnant les projets de son dicastère « Sécurité, institutions et affaires juridiques ». Il souligne que les principales démarches de ce début d'année ont consisté à mettre sur pied les règlements nécessaires au bon fonctionnement de nos services communaux de sécurité (police et feu). Dans ce même domaine, il souligne les conventions de collaboration en cours de signature, avec le CSI Région Sierre pour ce qui concerne les pompiers de même qu'avec la police municipale de Crans-Montana. Il termine en mentionnant la mise en place de l'APEA intercommunale (avec Sierre et Anniviers), ainsi que la commission communale de naturalisation et le tribunal de police qui ont déjà tenu leurs premières assises.



**Noble —
Contrée**
COMMUNE

Le conseiller Jean-Claude Vocat termine en remerciant son ancien secrétaire communal M. Olivier Clavien, pour son excellent travail dans le cadre la clôture des comptes 2020 et tout au long de ses 40 ans d'activité au service de la municipalité de Miège.

La conseillère Nadine Pfenninger présente à son tour le principal projet de cette législature en lien avec son dicastère « Constructions, territoire, agriculture et patrimoine ». Celui-ci concerne la mise en place du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions (RCCZ). Sur ce sujet, elle évoque le planning prévu et précise l'objectif de mettre à l'enquête le projet de PAZ et RCCZ dans le courant de l'année prochaine. Elle souligne que, pour la commune de Noble-Contrée, nous n'avons fort heureusement pas de pression au niveau du « quantitatif » vis-à-vis du peu d'excédent de terrains à bâtir.

Le conseiller Paul Berclaz détaille les projets 2021 du dicastère « Travaux publics, eaux et infrastructures » dont il a la charge. Il commence par les travaux de gravillonnage sur 3 routes à Venthône, poursuit par la réfection des canalisations à la ruelle de la Calattra à Miège qui sera effectuée en 2 étapes, puis évoque la poursuite dès ce jeudi 10.6 des travaux à la montée Corinna Bille à Veyras et conclut par la présentation du projet de liaison des réseaux d'eau potable entre nos villages (1^{ère} étape : maillage des réseaux de Miège et Veyras).

Pour conclure, le conseiller Justin Métrailler relate les projets de son dicastère « Environnement, énergie et mobilité ». Il évoque les 2 commissions (mobilité, énergie et développement durable) mises sur pied et qui œuvrent déjà, il présente la nouvelle directive sur l'énergie en vigueur depuis janvier, puis revient sur 2 événements récents qui ont connu un joli succès (vente de géraniums et collecte des déchets spéciaux). Enfin il mentionne la pose des premiers moloks sur le territoire de Miège et conclut en annonçant la première journée de nettoyage de la commune qui aura lieu le 18 septembre prochain.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour les questions.

Mme Véronique Iseli aborde la question du changement de région de primes d'assurance-maladie, ce qui a provoqué une hausse de ces dernières pour les habitants de Venthône. Elle demande qu'une compensation financière soit accordée par la commune. Le président relate l'historique de ce dossier et les différents courriers échangés avec Mme Iseli. Il regrette cette situation et la hausse des primes maladie, imputables aux autorités fédérale et cantonale. Il souligne que nous n'avons malheureusement aucun pouvoir sur l'établissement de ces zones et, compte tenu de ce qui précède, que notre Conseil communal ne pourra malheureusement pas procéder à une compensation financière.



**Noble —
Contrée**
COMMUNE

M. Jacques Besse demande des renseignements au sujet des déchetteries, plus précisément au sujet de la possibilité d'utilisation de celles situées sur la commune ainsi que celle de Sierre. Le président souligne que les déchetteries de Miège et Venthône sont accessibles à l'ensemble des habitants de Noble-Contrée et que les citoyens veyrassois peuvent également se rendre pour l'heure à la déchetterie de Chétroz à Sierre. Il poursuit en soulignant qu'une réflexion est menée pour instaurer à terme une carte d'accès pour nos 2 déchetteries de Miège et Venthône.

M. Bernard Remion revient sur le sujet des primes d'assurance-maladie et propose que la municipalité écrive aux autorités supérieures pour demander le rattachement de toute la nouvelle commune à la région de primes 2, plus avantageuse. Le président remercie M. Remion pour cette proposition et confirme que ces démarches ont déjà été menées, auprès de l'OFSP et du Service cantonal de la santé publique, mais que notre demande a malheureusement été rejetée.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie tous les citoyens de leur présence et leur participation. Il a ensuite une pensée particulière pour M. Prosper Métrailler (ancien conseiller, vice-président et teneur de cadastre de la commune de Venthône) qui est décédé il y a 2 semaines. Puis il transmet ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres du personnel et des commissions communales, ainsi qu'aux sociétés et associations villageoises. Enfin, il remercie les participants de leur intérêt porté à la chose publique, tout comme leur collaboration, compréhension et confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de notre nouvelle municipalité de Noble-Contrée. Il assure de la disponibilité et de l'engagement du Conseil communal et il envisage l'avenir avec sérénité et détermination.

L'assemblée est levée à 21h40.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer

Président

Samuel Favre

Secrétaire communal

Commune de Noble-Contrée
Avenue St-François 6 – CP 8
3968 Veyras

Informations
027 564 63 00
administration@noble-contree.ch

Horaires du guichet d'accueil
lu au ve : 08 h 00 – 12 h 00
me : 13 h 30 – 18 h 00



ASSEMBLEE PRIMAIRE EXTRAORDINAIRE

Lundi 11 octobre 2021
Salle de gymnastique de Miège

1. Ouverture de l'assemblée

La vice-présidente Gaëlle Oggier excuse le président Stéphane Ganzer, qui est grippé et ne peut dès lors pas prendre part à l'assemblée de ce soir. Elle ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 76 personnes présentes à cette troisième assemblée primaire de la Commune de Noble-Contrée.

Cette assemblée primaire extraordinaire a comme sujet principal l'approbation du règlement communal sur la gestion des déchets.

Le Conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle de gymnastique de Miège et propose une discussion ouverte en fin de séance. Toutefois, il a été décidé de faire l'impasse sur le partage d'un apéritif à l'issue de l'assemblée, compte tenu de la situation sanitaire (Covid).

Elle informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet www.noble-contree.ch et journal d'informations communal « en commun ».

La vice-présidente mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir l'ordre du jour ainsi que le règlement communal sur les déchets.

Elle donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'art. 10 LCo.

Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Information sur la gestion des déchets

La vice-présidente introduit le sujet puis passe la parole à l'intervenante externe Mme Jasmine Voide, responsable pour la Romandie au sein de l'organisation faîtière Swiss Recycling. Mme Voide présente la thématique de la gestion des déchets ménagers en détaillant la situation du recyclage en Suisse en 2021. Elle présente quelques chiffres clés liés à l'évolution de la situation entre 1992 et 2017, puis aborde la problématique du gaspillage alimentaire et complète en détaillant les bonnes pratiques en matière de recyclage des différents types de déchets (que faire et ne pas faire).

Le conseiller Justin Métrailler, en charge entre autres du dicastère de l'environnement, poursuit en présentant l'utilisation des déchetteries communales. Il relève en préambule que les pratiques étaient différentes au sein de nos deux déchetteries de Miège et de Venthône,



jusqu'à l'an dernier. Elles ont dès lors été harmonisées, depuis la reprise de leur gestion par l'entreprise Retripa, ce qui a nécessité des changements d'habitudes et provoqué quelques incompréhensions. Justin Métrailler mentionne qu'il est prévu de mettre sur pied en 2022 un système de carte nominative afin de mieux gérer l'accès aux déchetteries. Enfin, il précise que les habitants du village de Veyras ont pour l'heure également la possibilité de se rendre à la déchetterie de Chétroz à Sierre.

MM. André et Lionel Kuonen reviennent sur la question de l'évacuation de certains emballages en plastique et proposent qu'une solution soit mise en place sur notre commune. Mme Jasmine Voide répond en évoquant les discussions en cours avec les grandes enseignes du commerce de détail afin d'instaurer un système de récupération des différents types d'emballages plastiques.

Mme Christine Schären demande de préciser dans notre règlement ce que sont les déchets encombrants, en citant l'exemple de l'évacuation de pneus de vélos. Justin Métrailler informe qu'un guide sur les déchets sera prochainement édité à l'attention de la population et qu'une description des différents types de déchets y sera intégrée. En l'occurrence, tous les déchets dont la dimension est trop grande pour un sac poubelle de 35 litres sont considérés comme « encombrants ».

M. Daniel Fuchser s'interroge si une balance sera prochainement installée dans les déchetteries, afin de déterminer le poids des déchets déchargés. Justin Métrailler indique que le système de contrôle d'accès sera prioritairement instauré. Puis, dans un second temps et selon l'évolution de la situation, une balance pourrait être mise sur pied.

La discussion s'installe au sein de l'assemblée concernant les questions du tri des déchets ainsi que sur les types de déchets qui sont acceptés ou refusés dans nos deux déchetteries communales.

La vice-présidente félicite les intervenants pour les présentations qui ont permis d'y voir plus clair sur la thématique complexe de la gestion des déchets et offre un présent en guise de remerciements à Mme Voide de Swiss Recycling.

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente propose de poursuivre la discussion sur ce même sujet, dans l'objectif d'approuver le règlement communal sur les déchets.

3. Approbation du règlement communal sur la gestion des déchets

La vice-présidente introduit le sujet puis passe à nouveau la parole à Justin Métrailler, pour présenter le règlement cité en titre qui est soumis pour approbation.

En préambule, il précise que le contenu de ce règlement est sensiblement identique à ceux qui étaient déjà en vigueur depuis début 2018 dans nos trois anciennes communes de Miège, Venthône et Veyras. Ensuite, il souligne que les textes figurant en italique correspondent au



contenu légal impératif (issu de la législation cantonale et fédérale), qui ne peut dès lors pas subir de modification.

Il passe ensuite en revue les six chapitres suivants du règlement communal sur la gestion des déchets, en détaillant le contenu de certains articles clés.

- Chapitre I : Dispositions générales
- Chapitre II : Obligations du détenteur de déchets
- Chapitre III : Gestion des déchets
- Chapitre IV : Financement et taxes
- Chapitre V : Procédure, dispositions pénales et moyens de droit
- Chapitre VI : Dispositions finales

Enfin, il présente les trois annexes du règlement, en apportant des précisions relatives au tarif des taxes d'élimination des déchets urbains, pour ce qui concerne les particuliers de même que les entreprises.

La parole est ensuite passée à l'assemblée pour les questions liées à ce règlement.

M. Bernard Remion demande des compléments d'information en lien avec l'article 3 relatif aux compétences, soulignant qu'il manque à ses yeux les entreprises mandatées pour le transport des déchets. Il évoque également l'article 27 dont l'intitulé lui semble peu précis ainsi que l'article 20 pour avoir des détails concernant les déchets encombrants. Justin Métrailler répond à M. Remion en lui apportant des éclaircissements sur ces sujets.

M. André Kuonen évoque l'article 19 relatif aux biodéchets, demandant s'il y a une notion de quantité pouvant être amenée à la déchetterie. Justin Métrailler précise qu'il n'y a pas de quantité maximale de biodéchets inscrite dans le règlement.

M. Michel Schopfer demande pour quelle raison les déchetteries communales sont gérées par une entreprise privée et s'interroge au sujet du tarif versé à Retripa. Justin Métrailler et le chef du Service technique Fabio Cartini répondent que le fait de mandater des spécialistes permet de rendre l'organisation plus professionnelle. Ils complètent en soulignant que la commune verse en 2021 un montant de CHF 54.- par habitant.

M. Bernard Masserey relate une anecdote liée à son dernier passage à la déchetterie de Miège, lorsqu'il lui a été refusé de pouvoir y récupérer un haut-parleur. Mme Jasmine Voide précise que la récupération d'objets n'est légalement pas autorisée pour des questions de responsabilités. Elle complète en soulignant que d'autres structures telles que Job-Transit ou Emmaüs proposent ce type de services.

M. Marcel Emery demande pour quelle raison il est possible d'amener certains déchets à la déchetterie de Mollens, alors qu'ils seraient refusés à Miège et Venthône. Justin Métrailler indique que cela ne devrait pas être le cas car notre règlement et celui de la commune de Crans-Montana sont strictement les mêmes.



M. Daniel Fuchser souligne l'importance de bien former le personnel œuvrant dans les déchetteries, afin d'éviter que les consignes ne changent sans cesse. Justin Métrailler convient de la nécessité de poursuivre et étoffer leur formation.

M. Didier Clavien demande à la commune d'étudier la possibilité d'installer une benne permettant d'y insérer tout type de déchets encombrants (plastiques, etc.).

M. Emmanuel Grand souhaiterait que les contrôles soient intensifiés à l'entrée des déchetteries pour éviter que des habitants d'autres communes viennent y amener leurs déchets. Justin Métrailler rappelle le projet d'instauration en 2022 d'un système de carte d'accès pour régler la problématique du tourisme des déchets.

M. Matthieu Clavien verrait d'un bon œil qu'il soit spécifié dans le règlement que les déchets encombrants n'entrant pas dans un sac de 35 litres peuvent être amenés à la déchetterie. Fabio Cartini souligne que cette notion de dimension sera introduite dans le futur règlement sur les déchetteries.

Mme Anne-Marie Boillat remercie la commune d'avoir élargi les horaires des déchetteries et s'interroge au sujet de l'élimination des déchets alimentaires crus ou cuits. Justin Métrailler indique qu'une solution existe actuellement à Venthône et que la réflexion va être menée pour éventuellement élargir ce service à la déchetterie de Miège.

Mme Stacy Orsat émet l'idée de mettre sur pied deux fois par année une collecte d'objets que l'on n'utilise plus. Justin Métrailler la remercie et suggère de discuter de cette intéressante proposition à l'issue de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil communal soumet à l'approbation le présent règlement.

L'assemblée approuve alors en bloc et à l'unanimité moins 6 abstentions et 8 oppositions le règlement communal sur la gestion des déchets.

La vice-présidente remercie l'assemblée pour cette approbation et souligne la complexité de la thématique de la gestion des déchets. Elle précise que les remarques seront dans la mesure du possible prises en compte afin d'améliorer la situation.

4. Divers

La vice-présidente introduit ce dernier point à l'ordre du jour et passe directement la parole à l'assemblée pour les questions.

Mme Thérèse Dällenbach, domiciliée à la route de Miège 21 à Veyras, demande de pouvoir remplacer voire déplacer les containers situés à proximité de son habitation, car ces derniers sont lourds et difficiles à fermer. Fabio Cartini informe qu'il seront supprimés car trois nouveaux moloks seront installés ces prochaines semaines, un peu plus haut à l'entrée du village de Miège.



M. Michel Berclaz revient sur la gestion des déchets et regrette que les habitants n'aient pas été mieux informés avant que les changements de pratiques aient été instaurés à la déchetterie de Miège.

M. André Kuonen évoque la gestion des moloks installés à l'entrée de la place de Planige. Le Conseil communal confirme que ces derniers ne sont pas de notre responsabilité car ils sont situés sur le territoire de Crans-Montana.

Mme Suzanne Schülé demande pour quelle raison les horaires de la déchetterie de Miège ont été élargis alors que cela augmente les coûts pour la commune. Justin Métrailler souligne qu'il a été nécessaire d'étendre les ouvertures tenant compte que l'ensemble des habitants de la nouvelle commune y sont désormais accueillis.

M. François Barmaz demande confirmation qu'il est toujours possible pour les habitants de Veyras d'amener leurs déchets également à la déchetterie de Chétroz à Sierre. Justin Métrailler souligne que cela reste pour l'heure d'actualité.

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente remercie tous les citoyens de leur présence et leur participation. Elle transmet également ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres du personnel et des commissions communales, ainsi qu'aux sociétés et associations villageoises. Enfin, elle remercie les participants de leur intérêt porté à la chose publique, tout comme leur collaboration, compréhension et confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de notre nouvelle municipalité de Noble-Contrée. Elle assure de la disponibilité et de l'engagement du Conseil communal et elle envisage l'avenir avec sérénité et détermination.

L'assemblée est levée à 21h25.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer

Président

Samuel Favre

Secrétaire communal

Budget 2022

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, le Conseil communal a le plaisir de soumettre à votre examen et à votre approbation le budget 2022.

Si l'ensemble des communes valaisannes appliquera le nouveau plan comptable harmonisé MCH2, c'est déjà le 2^{ème} budget que la commune de Noble-Contrée a élaboré sous cette norme. Les soldes des comptes 2020 des communes de Miège, Venthône et Veyras, ont été compilés et repris sur MCH2 afin de comparer les années 2020, 2021 et 2022. Ils sont donnés à titre indicatif.

1. APERCU GENERAL

Avec un total de revenus financiers de **Fr. 17'121'200** et un total de charges financières de **Fr. 14'381'700**, le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de **Fr. 2'739'500**. La comparaison avec les comptes 2020 fusionnés des anciennes communes n'est donnée qu'à titre indicatif, car, malgré la proximité de nos administrations, les pratiques comptables pouvaient différer. Par rapport au budget 2021, la diminution de la marge d'autofinancement s'explique notamment par l'aide à la fusion versée par le Canton durant l'exercice comptable en cours.

Les prélèvements et les attributions aux financements spéciaux n'entrent plus dans le calcul de la marge d'autofinancement.

Après comptabilisation des amortissements pour **Fr. 1'549'700**, des attributions pour **Fr. 97'200** et des prélèvements pour **Fr. 337'800** sur les fonds spéciaux, le compte de résultats présente un excédent de revenus de **Fr. 1'430'400**.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	13'223'434.58	12'917'300.00	14'381'700.00
Revenus financiers	+ CHF	16'810'557.02	19'341'000.00	17'121'200.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	3'587'122.44	6'423'700.00	2'739'500.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'587'122.44	6'423'700.00	2'739'500.00
Amortissements planifiés	- CHF	3'187'169.66	1'291'700.00	1'549'700.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	225'500.00	97'200.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	7'700.58	287'500.00	337'800.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	407'653.36	5'194'000.00	1'430'400.00

Avec un total de dépenses de **Fr. 2'989'000** et un total de recettes de **Fr. 70'000**, le compte d'investissement présente un résultat net de **Fr. 2'919'000**.

		Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	4'011'896.68	2'432'000.00	2'989'000.00
Recettes	- CHF	644'208.95	70'000.00	70'000.00
Investissements nets	= CHF	3'367'687.73	2'362'000.00	2'919'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

2. FINANCEMENT ET EVOLUTION DE LA FORTUNE

La marge d'autofinancement s'avérant insuffisante pour couvrir les investissements nets, le compte de financement présente une insuffisance de **Fr. 179'500.**

		Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'587'122.44	6'423'700.00	2'739'500.00
Investissements nets	- CHF	3'367'687.73	2'362'000.00	2'919'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	179'500.00
Excédent de financement	= CHF	219'434.71	4'061'700.00	-

La fortune qui s'élevait à **Fr. 17'706'464** au 31.12.2020 passera à **Fr. 24'330'864** au 31.12.2022 selon les prévisions budgétaires.

		Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
Modification de la fortune/découvert				
Excédent revenus (+) charges (-)		407'653	5'194'000	1'430'400
Excédent /Découvert du bilan		17'706'464	22'900'464	24'330'864

3. LE COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR FONCTION

Le volume des investissements nets atteint **Fr. 2'919'000**, en augmentation par rapport au budget 2021 de la commune de Noble-Contrée.

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	767'802.81	563'570.00	75'000.00	-	160'000.00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	3'264.20	-	72'000.00	-	24'000.00	-
2 Formation	59'135.85	-	63'200.00	-	70'000.00	-
3 Culture, sports et loisirs, église	125'336.85	-	60'000.00	-	330'000.00	-
4 Santé	-	-	3'400.00	-	-	-
5 Prévoyance sociale	25'462.21	-	100'000.00	-	60'000.00	-
6 Trafic et télécommunications	1'957'527.87	-	767'000.00	-	1'824'000.00	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	907'789.59	76'454.20	1'197'400.00	70'000.00	501'000.00	70'000.00
8 Economie publique	165'577.30	4'184.75	94'000.00	-	20'000.00	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	4'011'896.68	644'208.95	2'432'000.00	70'000.00	2'989'000.00	70'000.00
Excédent de dépenses		3'367'687.73		2'362'000.00		2'919'000.00
Excédent de recettes		-		-		-

4. LES INDICATEURS FINANCIERS COMMUNAUX

Avec l'introduction du nouveau plan comptable harmonisé, 8 indicateurs ont été retenus et portent principalement sur la problématique de l'endettement. Ils servent à analyser l'équilibre budgétaire de la collectivité, la qualité de la gestion financière et l'importance de l'endettement. Les résultats obtenus s'expriment en % ou en francs et sont notés sur la base des moyennes actualisées retenues par le Canton du Valais. A relever que, comme certains postes du bilan ne sont plus catégorisés de la même manière entre le MCH1 et le MCH2, le résultat de certains ratios passe dans la catégorie inférieure sans changement de résultat du compte.

Ci-après, nous vous présentons le résultat des indicateurs pour les budgets 2021 et 2022 ainsi que les comptes 2020.

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget
	2020	2021	2022
1. Taux d'endettement net (I1)	6.06%	-26.01%	-23.95%
	bon	bon	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	106.52%	271.96%	93.85%
	haute conjoncture	haute conjoncture	cas normal
3. Part des charges d'intérêts (I3)	-0.95%	-0.26%	-0.41%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	67.70%	37.44%	43.22%
	bon	très bon	très bon
5. Proportion des investissements (I5)	23.37%	16.17%	17.52%
	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	18.16%	6.42%	8.63%
	charge forte	charge acceptable	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	181	-713	-670
	endettement faible	patrimoine net	patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	21.50%	33.25%	15.97%
	bon	bon	moyen

5. CONCLUSION

Le budget 2022 s'inscrit dans un contexte économique à l'avenir incertain. La crise liée au coronavirus pourrait avoir un impact négatif sur les résultats financiers. Les recettes d'impôts ont été calculées sur une base prudente tout en tenant compte du nouveau coefficient de la commune de Noble-Contrée.

Le budget 2022 présente un bénéfice de **Fr. 1'430'400** qui sera porté en augmentation de la fortune.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le budget 2022.

Noble-Contrée, le 12 novembre 2021

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Stéphane Ganzer



Le Chef du service financier
Grégoire Jilg



Compte de résultats échelonné		Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	2'840'897.84	3'254'600.00	3'945'700.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	3'844'218.67	5'849'500.00	6'418'000.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	3'187'169.66	1'235'000.00	1'485'800.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	225'500.00	97'200.00
36 Charges de transferts	CHF	6'201'475.39	3'304'200.00	3'563'700.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	16'073'761.56	13'868'800.00	15'510'400.00
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	13'451'578.82	12'482'500.00	12'804'000.00
41 Patentes et concessions	CHF	2'333.10	-	-
42 Taxes	CHF	1'721'501.34	1'995'700.00	2'412'900.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	7'700.58	287'500.00	337'800.00
46 Revenus de transferts	CHF	1'021'690.43	4'110'000.00	1'130'600.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	16'204'804.27	18'875'700.00	16'685'300.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		131'042.71	5'006'900.00	1'174'900.00
34 Charges financières	CHF	270'842.68	255'500.00	208'000.00
44 Revenus financiers	CHF	477'453.33	442'600.00	463'500.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	206'610.65	187'100.00	255'500.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		337'653.36	5'194'000.00	1'430'400.00
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	337'653.36	5'194'000.00	1'430'400.00

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	13'223'434.58	12'917'300.00	14'381'700.00
Revenus financiers	+ CHF	16'810'557.02	19'341'000.00	17'121'200.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	3'587'122.44	6'423'700.00	2'739'500.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'587'122.44	6'423'700.00	2'739'500.00
Amortissements planifiés	- CHF	3'187'169.66	1'291'700.00	1'549'700.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	225'500.00	97'200.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	7'700.58	287'500.00	337'800.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	407'653.36	5'194'000.00	1'430'400.00

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	4'011'896.68	2'432'000.00	2'989'000.00
Recettes	- CHF	644'208.95	70'000.00	70'000.00
Investissements nets	= CHF	3'367'687.73	2'362'000.00	2'919'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'587'122.44	6'423'700.00	2'739'500.00
Investissements nets	- CHF	3'367'687.73	2'362'000.00	2'919'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	179'500.00
Excédent de financement	= CHF	219'434.71	4'061'700.00	-

Aperçu du compte annuel		Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
Compte de résultats		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges (amortissements inclus)	16'410'604.24			14'434'500.00		16'028'600.00	
Total des revenus		16'818'257.60			19'628'500.00		17'459'000.00
Excédent de revenus	407'653.36			5'194'000.00		1'430'400.00	
Excédent de charges		-			-		-
Total	16'818'257.60	16'818'257.60		19'628'500.00	19'628'500.00	17'459'000.00	17'459'000.00
Compte des investissements		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan	4'011'896.68			2'432'000.00		2'989'000.00	
Total des recettes reportées au bilan		644'208.95			70'000.00		70'000.00
Investissements nets 3)		3'367'687.73			2'362'000.00		2'919'000.00
Total	4'011'896.68	4'011'896.68		2'432'000.00	2'432'000.00	2'989'000.00	2'989'000.00
Financement							
Report des investissements nets	3'367'687.73			2'362'000.00		2'919'000.00	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif		3'187'169.66			1'291'700.00		1'549'700.00
Report attributions aux fonds et financements spéciaux		-			225'500.00		97'200.00
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	7'700.58			287'500.00		337'800.00	
Report réévaluation prêts du PA		-			-		-
Report réévaluation des participations du PA		-			-		-
Report attributions au capital propre		-			-		-
Report réévaluation du PA	-			-		-	
Report prélèvements sur le capital propre	-			-		-	
Excédent de revenus du compte de résultats		407'653.36			5'194'000.00		1'430'400.00
Excédent de charges du compte de résultats	-			-		-	
Excédent de financement	219'434.71			4'061'700.00		-	
Insuffisance de financement		-			-		179'500.00
Total	3'594'823.02	3'594'823.02		6'711'200.00	6'711'200.00	3'256'800.00	3'256'800.00
Modification du capital							
Report de l'excédent de financement		219'434.71			4'061'700.00		-
Report de l'insuffisance de financement	-			-		179'500.00	
Report des dépenses d'investissement au bilan		4'011'896.68			2'432'000.00		2'989'000.00
Report des recettes d'investissement au bilan	644'208.95			70'000.00		70'000.00	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif	3'187'169.66			1'291'700.00		1'549'700.00	
Report réévaluation prêts du PA	-			-		-	
Report réévaluation des participations du PA	-			-		-	
Report attributions aux fonds et financements spéciaux capitaux tiers	-			-		-	
Report réévaluation du PA	-			-		-	
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux capitaux tiers	-			-		-	
Augmentation du capital propre	399'952.78			5'132'000.00		1'189'800.00	
Diminution du capital propre		-			-		-
Total	4'231'331.39	4'231'331.39		6'493'700.00	6'493'700.00	2'989'000.00	2'989'000.00

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements

Compte de résultats selon les tâches

Compte 2020

Budget 2021

Budget 2022

	Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	2'537'882.15	80'422.27	2'094'700.00	138'200.00	2'167'200.00	112'700.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	724'602.20	138'536.80	847'600.00	115'500.00	934'000.00	183'500.00
2 Formation	4'110'811.79	93'614.40	3'577'900.00	113'100.00	3'741'000.00	121'700.00
3 Culture, sports et loisirs, église	866'096.36	4'040.80	743'800.00	9'500.00	761'800.00	9'500.00
4 Santé	418'429.91	21'000.00	641'500.00	21'000.00	692'900.00	21'000.00
5 Prévoyance sociale	1'535'977.81	8'300.10	1'877'000.00	414'200.00	2'695'300.00	938'200.00
6 Trafic et télécommunications	2'340'101.43	112'550.22	1'662'900.00	229'000.00	2'006'400.00	192'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'849'526.17	1'541'426.93	2'145'100.00	1'811'000.00	2'206'400.00	1'894'300.00
8 Economie publique	353'453.52	35'771.05	189'600.00	25'500.00	196'600.00	25'500.00
9 Finances et impôts	1'673'722.90	14'782'595.03	654'400.00	16'751'500.00	627'000.00	13'960'600.00
Total des charges et des revenus	16'410'604.24	16'818'257.60	14'434'500.00	19'628'500.00	16'028'600.00	17'459'000.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	407'653.36		5'194'000.00		1'430'400.00	

Compte de résultats selon les natures

Compte 2020

Budget 2021

Budget 2022

	Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	2'840'897.84		3'254'600.00		3'945'700.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'844'218.67		5'849'500.00		6'418'000.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'187'169.66		1'235'000.00		1'485'800.00	
34 Charges financières	270'842.68		255'500.00		208'000.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		225'500.00		97'200.00	
36 Charges de transferts	6'201'475.39		3'304'200.00		3'563'700.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	66'000.00		310'200.00		310'200.00	
40 Revenus fiscaux		13'451'578.82		12'482'500.00		12'804'000.00
41 Patentes et concessions		2'333.10		-		-
42 Taxes		1'721'501.34		1'995'700.00		2'412'900.00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		477'453.33		442'600.00		463'500.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		7'700.58		287'500.00		337'800.00
46 Revenus de transferts		1'021'690.43		4'110'000.00		1'130'600.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		136'000.00		310'200.00		310'200.00
Total des charges et des revenus	16'410'604.24	16'818'257.60	14'434'500.00	19'628'500.00	16'028'600.00	17'459'000.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	407'653.36		5'194'000.00		1'430'400.00	

Compte des investissements selon les tâches		Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	767'802.81	563'570.00	75'000.00	-	160'000.00	-
1	Ordre et sécurité publics, défense	3'264.20	-	72'000.00	-	24'000.00	-
2	Formation	59'135.85	-	63'200.00	-	70'000.00	-
3	Culture, sports et loisirs, église	125'336.85	-	60'000.00	-	330'000.00	-
4	Santé	-	-	3'400.00	-	-	-
5	Prévoyance sociale	25'462.21	-	100'000.00	-	60'000.00	-
6	Trafic et télécommunications	1'957'527.87	-	767'000.00	-	1'824'000.00	-
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	907'789.59	76'454.20	1'197'400.00	70'000.00	501'000.00	70'000.00
8	Economie publique	165'577.30	4'184.75	94'000.00	-	20'000.00	-
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		4'011'896.68	644'208.95	2'432'000.00	70'000.00	2'989'000.00	70'000.00
Excédent de dépenses			3'367'687.73		2'362'000.00		2'919'000.00
Excédent de recettes		-		-		-	

Compte des investissements selon les natures

Compte 2020

Budget 2021

Budget 2022

	Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	3'993'742.72		2'307'600.00		2'739'000.00	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	18'153.96		20'000.00		20'000.00	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		109'000.00	
56 Propres subventions d'investissement	-		104'400.00		121'000.00	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		563'570.00		-		-
61 Remboursements		80'638.95		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		70'000.00		70'000.00
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	4'011'896.68	644'208.95	2'432'000.00	70'000.00	2'989'000.00	70'000.00
Excédent de dépenses		3'367'687.73		2'362'000.00		2'919'000.00
Excédent de recettes		-		-		-

Aperçu des indicateurs financiers

	Compte	Budget	Budget	
1. Taux d'endettement net (I1)	2020	2021	2022	Moyenne
Dette nette en % des revenus fiscaux	6.1%	-26.0%	-24.0%	-14.2%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

	2020	2021	2022	Moyenne
2. Degré d'autofinancement (I2)				
Autofinancement en % des investissements nets	106.5%	272.0%	93.9%	147.4%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

	2020	2021	2022	Moyenne
3. Part des charges d'intérêts (I3)				
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	-0.9%	-0.3%	-0.4%	-0.5%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

	2020	2021	2022	Moyenne
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)				
Dette brute en % des revenus courants	67.7%	37.4%	43.2%	48.8%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

	2020	2021	2022	Moyenne
5. Proportion des investissements (I5)				
Investissements bruts en % des dépenses totales	23.4%	16.2%	17.5%	19.1%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

	2020	2021	2022	Moyenne
6. Part du service de la dette (I6)				
Service de la dette en % des revenus courants	18.2%	6.4%	8.6%	10.8%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

	2020	2021	2022	Moyenne
7. Dette nette 1 par habitant (I7)				
Dette nette I par habitant	181	-713	-670	-403

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

	2020	2021	2022	Moyenne
8. Taux d'autofinancement (I8)				
Autofinancement en % des revenus courants	21.5%	33.3%	16.0%	24.0%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget
	2020	2021	2022
1. Taux d'endettement net (I1)	6.06%	-26.01%	-23.95%
	bon	bon	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	106.52%	271.96%	93.85%
	haute conjoncture	haute conjoncture	cas normal
3. Part des charges d'intérêts (I3)	-0.95%	-0.26%	-0.41%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	67.70%	37.44%	43.22%
	bon	très bon	très bon
5. Proportion des investissements (I5)	23.37%	16.17%	17.52%
	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	18.16%	6.42%	8.63%
	charge forte	charge acceptable	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	181	-713	-670
	endettement faible	patrimoine net	patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	21.50%	33.25%	15.97%
	bon	bon	moyen

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	2'167'200.00	112'700.00	2'094'700.00	138'200.00
01	Législatif et exécutif	268'700.00	1'500.00	266'700.00	
011	Législatif	10'600.00		8'600.00	
011.3000.00	Scrutateurs	5'000.00		5'000.00	
011.3050.00	Charges sociales AVS	300.00		300.00	
011.3053.00	Charges sociales AAP/AANP	100.00		100.00	
011.3054.00	Charges sociales AF	100.00		100.00	
011.3055.00	Charges sociales maladie	100.00		100.00	
011.3170.00	Scrutins - frais	5'000.00		3'000.00	
012	Exécutif	258'100.00	1'500.00	258'100.00	
012.3000.00	Traitement du Conseil communal	218'000.00		218'000.00	
012.3050.00	Charges sociales AVS	14'400.00		14'400.00	
012.3052.00	Charges sociales LPP	6'500.00		6'500.00	
012.3053.00	Charges sociales AAP/AANP	2'800.00		2'800.00	
012.3054.00	Charges sociales AF	6'100.00		6'100.00	
012.3055.00	Charges sociales maladie	2'300.00		2'300.00	
012.3170.00	Frais de représentation	7'000.00		7'000.00	
012.3170.01	Frais de déplacement	1'000.00		1'000.00	
012.4240.00	Emoluments de sociétés		1'500.00		
02	Services généraux	1'898'500.00	111'200.00	1'828'000.00	138'200.00
022	Services généraux	1'503'500.00	110'700.00	1'439'000.00	138'200.00
022.3000.00	Commissions communales	30'000.00		30'000.00	
022.3010.00	Traitement du personnel	765'000.00		757'000.00	
022.3050.00	Charges sociales AVS	53'500.00		52'000.00	
022.3052.00	Charges sociales LPP	65'300.00		65'500.00	
022.3053.00	Charges sociales AAP/AANP	10'300.00		10'100.00	
022.3054.00	Charges sociales AF	22'300.00		22'000.00	
022.3055.00	Charges sociales maladie	8'400.00		8'300.00	
022.3090.00	Frais de formation	10'000.00		10'000.00	
022.3099.00	Autres charges du personnel	2'000.00		1'000.00	
022.3100.00	Fournitures de bureau	20'000.00		30'000.00	
022.3102.00	Brochures d'informations	28'000.00		28'000.00	
022.3110.00	Acquisition de mobilier	5'000.00		5'000.00	
022.3130.00	Frais de réception	40'000.00		20'000.00	
022.3130.01	Affranchissement	35'000.00		28'000.00	
022.3130.02	Frais de communication	30'000.00		20'000.00	
022.3130.05	Cotisations et journaux	10'000.00		6'000.00	
022.3130.10	Frais bancaires	7'000.00		4'500.00	
022.3130.20	Frais de poursuites	18'000.00		16'500.00	
022.3132.00	Organe de révision	15'000.00		15'000.00	
022.3132.01	Honoraires de tiers	10'000.00		10'000.00	
022.3134.00	Assurances	62'000.00		62'000.00	
022.3137.01	Impôt cantonal	6'000.00		6'000.00	
022.3150.00	Machines de bureau - entretien	20'000.00		10'000.00	
022.3153.01	Parc informatique - entretien	15'000.00		10'000.00	
022.3158.00	Frais informatiques	140'000.00		120'000.00	
022.3170.01	Frais de déplacement	1'000.00		1'000.00	
022.3199.00	Frais divers	2'000.00		1'000.00	
022.3300.60	Amortissement ordinaire : biens mobiliers	6'500.00		22'000.00	
022.3632.00	Participation régionale	48'000.00		49'900.00	
022.3910.00	Salaires et charges imputés	16'000.00		16'000.00	
022.3910.10	Commission des finances	2'200.00		2'200.00	
022.4210.00	Emoluments administratifs				7'500.00

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
022.4260.00	Encaissement APG/IJ		1'500.00		1'500.00
022.4260.20	Intérêts de retard et frais récupérés		30'000.00		50'000.00
022.4910.00	Salaires et charges imputés		50'000.00		50'000.00
022.4910.10	Salaires et charges imputés (commissions)		29'200.00		29'200.00
029	Immeubles administratifs	395'000.00	500.00	389'000.00	
029.3120.00	Chauffage	15'000.00		20'000.00	
029.3120.01	Electricité	5'000.00		1'000.00	
029.3144.00	Bâtiments - entretien	60'000.00		60'000.00	
029.3300.40	Amortissement ordinaire : terrains bâtis	315'000.00		308'000.00	
029.4470.00	Loyers et fermages		500.00		

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Ordre et sécurité publics, défense	934'000.00	183'500.00	847'600.00	115'500.00
11	Sécurité publique	386'500.00	79'500.00	332'300.00	10'000.00
111	Police	386'500.00	79'500.00	332'300.00	10'000.00
111.3010.00	Traitement du personnel	265'000.00		247'000.00	
111.3050.00	Charges sociales AVS	17'500.00		16'300.00	
111.3052.00	Charges sociales LPP	38'800.00		21'000.00	
111.3053.00	Charges sociales AAP/AANP	7'200.00		8'500.00	
111.3054.00	Charges sociales AF	7'400.00		6'900.00	
111.3055.00	Charges sociales maladie	2'800.00		2'600.00	
111.3090.00	Frais de formation	3'000.00			
111.3099.00	Autres charges du personnel	3'000.00		3'300.00	
111.3100.00	Fourniture de bureau	3'000.00		500.00	
111.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'000.00			
111.3112.00	Equipement	5'000.00		2'200.00	
111.3130.01	Frais de communication	2'500.00			
111.3130.05	Cotisations diverses	700.00		700.00	
111.3138.00	Campagne de prévention	1'500.00		1'500.00	
111.3151.00	Frais de véhicules	4'000.00		4'200.00	
111.3151.01	Equipements - entretien	1'500.00		1'500.00	
111.3158.00	Frais informatiques	3'500.00		3'500.00	
111.3170.01	Frais de déplacement	1'100.00		1'100.00	
111.3199.00	Frais divers	500.00			
111.3300.60	Amortissement ordinaire : biens mobiliers	11'000.00		10'000.00	
111.3611.00	Frais d'intervention Police cantonale	1'500.00		1'500.00	
111.3611.01	Réseau Polycom - participation	5'000.00			
111.4240.00	Intervention police		500.00		
111.4260.00	Notification CDP		30'000.00		
111.4270.00	Amendes		10'000.00		10'000.00
111.4470.00	Macarons de parcage		37'000.00		
111.4470.01	Horodateurs		2'000.00		
12	Justice	186'800.00	1'000.00	171'900.00	
120	Justice commune	18'800.00		18'700.00	
120.3000.00	Traitement de la justice communale	15'000.00		15'000.00	
120.3050.00	Charges sociales AVS	1'000.00		1'000.00	
120.3053.00	Charges sociales AAP/AANP	200.00		100.00	
120.3054.00	Charges sociales AF	400.00		400.00	
120.3055.00	Charges sociales maladie	200.00		200.00	
120.3100.00	Fournitures de bureau	1'000.00		1'000.00	
120.3199.00	Frais divers	1'000.00		1'000.00	
121	Justice district	13'000.00		9'000.00	
121.3632.00	Tribunal de district	13'000.00		9'000.00	
122	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	150'000.00		139'200.00	
122.3010.00	Traitement de l'APEA			2'000.00	
122.3050.00	Charges sociales AVS			100.00	
122.3054.00	Charges sociales AF			100.00	
122.3632.00	APEA intercommunale	150'000.00		137'000.00	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
129	Autres tâches de justice	5'000.00	1'000.00	5'000.00	
129.3132.00	Tribunal de police	5'000.00		5'000.00	
129.4210.00	Emoluments administratifs		1'000.00		
14	Questions juridiques	166'500.00	41'000.00	167'000.00	43'500.00
140	Questions juridiques	166'500.00	41'000.00	167'000.00	43'500.00
140.3010.00	Traitement du service du cadastre	80'000.00		90'000.00	
140.3050.00	Charges sociales AVS	5'300.00		6'000.00	
140.3052.00	Charges sociales LPP	9'000.00		9'000.00	
140.3053.00	Charges sociales AAP/AANP	1'100.00		1'100.00	
140.3054.00	Charges sociales AF	2'300.00		2'500.00	
140.3055.00	Charges sociales maladie	900.00		1'000.00	
140.3101.00	Frais de cartes d'identité	14'000.00		6'500.00	
140.3101.01	Frais de permis de séjour	9'000.00		6'000.00	
140.3132.00	Conservation du cadastre	40'000.00		40'000.00	
140.3170.00	Frais de représentation			500.00	
140.3199.00	Frais divers	500.00			
140.3910.10	Commission de taxation	2'200.00		2'200.00	
140.3910.11	Commission de naturalisation	2'200.00		2'200.00	
140.4210.00	Cartes d'identité - émoluments		16'000.00		11'000.00
140.4210.01	Permis de séjour - émoluments		13'000.00		17'500.00
140.4210.10	Cadastre - émoluments		12'000.00		15'000.00
15	Service du feu	142'700.00	62'000.00	127'400.00	62'000.00
150	Service du feu	112'700.00	62'000.00	97'400.00	62'000.00
150.3010.00	Corps de sapeurs pompiers	73'100.00		73'100.00	
150.3100.00	Fournitures de bureau	3'000.00			
150.3101.00	Frais d'exercices	4'000.00			
150.3111.00	Matériel de lutte contre l'incendie	5'000.00		5'000.00	
150.3130.01	Frais de communication	5'000.00		1'200.00	
150.3134.00	Assurances et cotisations	1'500.00			
150.3144.00	Locaux - entretien	3'000.00		3'000.00	
150.3151.00	Frais de véhicules	5'400.00		5'400.00	
150.3199.00	Frais divers	1'500.00		1'500.00	
150.3300.60	Amortissement ordinaire : biens mobiliers	9'000.00		6'000.00	
150.3910.10	Commission du feu	2'200.00		2'200.00	
150.4200.00	Taxe d'exemption du service du feu		60'000.00		60'000.00
150.4240.00	Intervention pompier		500.00		500.00
150.4631.00	Matériel feu		1'500.00		1'500.00
151	Service du feu, organisation intercommunale	30'000.00		30'000.00	
151.3632.00	CSI Sierre	30'000.00		30'000.00	
16	Défense	51'500.00		49'000.00	
161	Défense militaire	26'000.00		26'000.00	
161.3144.00	Stands de tir - entretien	6'000.00		6'000.00	
161.3300.40	Amortissement ordinaire : terrains bâtis	20'000.00		20'000.00	
162	Protection civile	25'500.00		23'000.00	
162.3000.00	EMCR	4'000.00		4'000.00	
162.3050.00	Charges sociales AVS	300.00		300.00	
162.3054.00	Charges sociales AF	100.00		100.00	
162.3055.00	Charges sociales maladie	100.00		100.00	
162.3100.00	Fournitures de bureau	5'000.00		5'000.00	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée	Budget 2022		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
162.3111.00 Matériel PCi	1'500.00		1'500.00	
162.3120.00 Chauffage	3'500.00		3'500.00	
162.3120.01 Electricité	2'000.00			
162.3130.01 Frais de communication	1'000.00		500.00	
162.3144.00 Abris PCi - entretien	8'000.00		8'000.00	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Formation	3'741'000.00	121'700.00	3'577'900.00	113'100.00
21	Scolarité obligatoire	3'449'500.00	72'700.00	3'335'300.00	72'600.00
212	Degré primaire	1'566'500.00	25'500.00	1'519'500.00	27'600.00
212.3104.00	Fournitures scolaires	91'000.00		91'000.00	
212.3132.01	Honoraires de tiers	500.00			
212.3150.00	Mobilier - entretien	13'000.00		1'000.00	
212.3151.00	Outillage et machines - entretien	5'000.00		25'500.00	
212.3153.01	Parc informatique - entretien	30'000.00		30'000.00	
212.3612.00	Ecolage primaire hors commune	22'000.00		22'000.00	
212.3631.00	Traitement du personnel enseignant primaire	1'405'000.00		1'350'000.00	
212.4472.00	Locations de salles				2'100.00
212.4612.00	Participation aux frais d'écolage		3'500.00		3'500.00
212.4631.00	Matériel scolaire - subvention cantonale		22'000.00		22'000.00
213	Degré secondaire I	1'176'000.00		1'210'000.00	
213.3130.00	Transport scolaire	123'000.00		123'000.00	
213.3130.01	Frais de repas	15'000.00		9'000.00	
213.3612.00	Ecolage CO	538'000.00		538'000.00	
213.3631.00	Traitement du personnel enseignant CO	500'000.00		540'000.00	
217	Bâtiments scolaires	549'200.00	47'200.00	469'600.00	45'000.00
217.3010.00	Traitement du personnel d'entretien	290'000.00		114'000.00	
217.3010.01	Traitement du personnel auxiliaire			135'000.00	
217.3050.00	Charges sociales AVS	19'100.00		16'400.00	
217.3052.00	Charges sociales LPP	9'700.00		7'600.00	
217.3053.00	Charges sociales AAP/AANP	7'900.00		8'500.00	
217.3054.00	Charges sociales AF	8'100.00		7'000.00	
217.3055.00	Charges sociales maladie	3'100.00		2'600.00	
217.3101.00	Produits de conciergerie et divers	30'000.00		20'000.00	
217.3120.00	Chauffage	50'000.00		41'000.00	
217.3120.01	Electricité	25'000.00		25'000.00	
217.3130.01	Frais de communication	3'300.00		3'300.00	
217.3130.10	Nettoyages effectués par des tiers	2'200.00		2'200.00	
217.3144.00	Bâtiments scolaires - entretien	50'000.00		50'000.00	
217.3151.00	Outillage et machines - entretien	2'000.00			
217.3170.01	Frais de déplacement	200.00			
217.3300.40	Amortissement ordinaire : terrains bâtis	5'500.00			
217.3300.60	Amortissement ordinaire : biens mobiliers	43'100.00		37'000.00	
217.4250.00	Vente énergie solaire		1'200.00		
217.4472.00	Locations de salles		1'000.00		
217.4910.00	Salaires et charges imputés		45'000.00		45'000.00
219	Moyens pédagogiques d'enseignement	157'800.00		136'200.00	
219.3010.00	Traitement du personnel	18'300.00		12'100.00	
219.3050.00	Charges sociales AVS	1'300.00		800.00	
219.3053.00	Charges sociales AAP/AANP	300.00		200.00	
219.3054.00	Charges sociales AF	600.00		400.00	
219.3055.00	Charges sociales maladie	200.00		100.00	
219.3130.00	Activités parascolaires	107'500.00		107'500.00	
219.3130.01	Veyras France	19'000.00		5'000.00	
219.3170.00	Frais de représentation	500.00		500.00	
219.3170.01	Frais de déplacement	500.00			
219.3199.00	Frais divers	7'400.00		7'400.00	
219.3910.10	Commission scolaire	2'200.00		2'200.00	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
22	Ecoles spécialisées	97'000.00		93'100.00	
220	Ecoles spécialisées	97'000.00		93'100.00	
220.3611.00	HES-SO Valais/Wallis	57'000.00		82'100.00	
220.3631.00	Contribution élèves institution	11'000.00		11'000.00	
220.3631.01	Frais de transport des élèves handicapés	29'000.00			
23	Formation professionnelle initiale	132'200.00	19'000.00	104'200.00	19'000.00
230	Formation professionnelle initiale	132'200.00	19'000.00	104'200.00	19'000.00
230.3631.00	Frais de transport des élèves handicapés			33'000.00	
230.3632.00	Participation aux cours d'appui	1'000.00		1'000.00	
230.3634.00	Transport des apprentis - participation	38'000.00		38'000.00	
230.3637.00	Subsides de formation	91'000.00		30'000.00	
230.3910.10	Commission de la formation professionnelle	2'200.00		2'200.00	
230.4631.00	Transport des apprentis - participation cantonale		19'000.00		19'000.00
25	Ecole de formation générale	61'000.00	30'000.00	44'000.00	21'500.00
251	Ecole de maturité gymnasiale	61'000.00	30'000.00	44'000.00	21'500.00
251.3612.00	Autres écoles	1'000.00		1'000.00	
251.3634.00	Transport des étudiants - participation	60'000.00		43'000.00	
251.4631.00	Transport des étudiants - participation cantonale		30'000.00		21'500.00
29	Formation, autres	1'300.00		1'300.00	
299	Formation d'adultes	1'300.00		1'300.00	
299.3636.00	Formation continue des adultes	1'300.00		1'300.00	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	761'800.00	9'500.00	743'800.00	9'500.00
31	Héritage culturel	95'200.00		74'500.00	
311	Musées	32'700.00		18'000.00	
311.3120.00	Chauffage	5'500.00		3'000.00	
311.3120.01	Electricité	1'500.00			
311.3134.00	Assurances choses	700.00			
311.3144.00	Musée Olsommer - entretien	15'000.00		15'000.00	
311.3144.01	Musée des terroirs - entretien	10'000.00			
312	Monuments historiques	62'500.00		56'500.00	
312.3144.00	Château - entretien	21'500.00		21'500.00	
312.3300.40	Amortissement ordinaire : terrains bâtis			4'000.00	
312.3637.00	Subventionnement du patrimoine bâti	40'000.00		30'000.00	
312.3910.00	Salaires et charges imputés	1'000.00		1'000.00	
32	Culture	183'700.00	7'500.00	220'700.00	7'500.00
329	Culture	183'700.00	7'500.00	220'700.00	7'500.00
329.3100.00	Fournitures de bureau	500.00		500.00	
329.3120.00	Chauffage	3'000.00			
329.3120.01	Electricité	2'000.00			
329.3144.00	Bâtiments - entretien	12'000.00		12'000.00	
329.3170.00	Frais de représentation	4'000.00		4'000.00	
329.3199.01	Passeport-vacances	16'000.00		8'000.00	
329.3320.90	Amortissement ordinaire	10'000.00			
329.3636.00	Sociétés culturelles et sportives	116'000.00		176'000.00	
329.3636.01	Soutien aux associations	10'000.00		10'000.00	
329.3910.00	Salaires et charges imputés	8'000.00		8'000.00	
329.3910.10	Commission Culture et Tourisme	2'200.00		2'200.00	
329.4470.00	Produits des locations		7'500.00		7'500.00
34	Sports et loisirs	116'500.00	2'000.00	67'000.00	2'000.00
341	Sports	76'500.00		45'000.00	
341.3120.00	Electricité	4'500.00			
341.3140.00	Terrains et places de sport - entretien	10'000.00			
341.3300.40	Amortissement ordinaire : terrains bâtis	62'000.00		45'000.00	
342	Loisirs	40'000.00	2'000.00	22'000.00	2'000.00
342.3140.00	Places-jardins - entretien	40'000.00		22'000.00	
342.4472.00	Emoluments administratifs (Planige)		2'000.00		2'000.00
35	Eglises et affaires religieuses	366'400.00		381'600.00	
350	Eglise catholique romaine	339'200.00		354'400.00	
350.3144.00	Chapelles - entretien	3'000.00		3'000.00	
350.3632.00	Paroisses catholiques	51'200.00		66'400.00	
350.3632.10	Organisation pastorale	285'000.00		285'000.00	
351	Eglise réformée évangélique	27'200.00		27'200.00	
351.3632.00	Église réformée	27'200.00		27'200.00	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	Santé	692'900.00	21'000.00	641'500.00	21'000.00
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	227'500.00		224'000.00	
412	Etablissements médico-sociaux	227'500.00		224'000.00	
412.3300.40	Amortissement ordinaire : terrains bâtis	7'500.00		4'000.00	
412.3634.00	Participation aux soins de longues durées	220'000.00		220'000.00	
42	Soins ambulatoires	262'100.00	21'000.00	219'500.00	21'000.00
421	Soins ambulatoires	262'100.00	21'000.00	219'500.00	21'000.00
421.3144.00	Locaux CMS - entretien	5'000.00		5'000.00	
421.3300.40	Amortissement ordinaire : terrains bâtis	12'100.00		11'000.00	
421.3632.00	CMS régional	245'000.00		203'500.00	
421.4470.00	Loyers		21'000.00		21'000.00
43	Promotion de la santé	151'300.00		153'300.00	
433	Service médical scolaire	151'300.00		153'300.00	
433.3631.00	Santé scolaire	6'300.00		6'300.00	
433.3637.00	Soins dentaires scolaires	145'000.00		147'000.00	
49	Santé publique	52'000.00		44'700.00	
490	Santé publique	52'000.00		44'700.00	
490.3631.00	Financement des secours sanitaires	52'000.00		43'000.00	
490.3660.10	Amortissements planifiés, subventions d'investissement			1'700.00	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	Sécurité sociale	2'695'300.00	938'200.00	1'877'000.00	414'200.00
52	Invalidité	488'900.00		297'000.00	
523	Foyers pour invalides	488'900.00		297'000.00	
523.3631.00	Institutions handicapés / sociales	460'000.00		275'000.00	
523.3660.10	Amortissements planifiés, subventions d'investissement	28'900.00		22'000.00	
53	Viellissement et survivants	282'000.00	16'000.00	467'000.00	6'000.00
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)		16'000.00		6'000.00
531.4631.00	Agence AVS		16'000.00		6'000.00
532	Prestations complémentaires AVS/AI	270'000.00		455'000.00	
532.3631.00	Prestations complémentaires AVS/AI	270'000.00		455'000.00	
535	Prestations de vieillesse	12'000.00		12'000.00	
535.3130.00	Activités des Aînés	12'000.00		12'000.00	
54	Famille et jeunesse	1'556'000.00	919'200.00	756'600.00	405'200.00
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	15'000.00			
543.3637.00	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	15'000.00			
544	Protection de la jeunesse	55'000.00		27'400.00	
544.3631.00	Curatelle éducative	55'000.00		27'400.00	
545	Crèches et garderies	1'486'000.00	919'200.00	729'200.00	405'200.00
545.3010.00	Traitement du personnel	828'000.00		370'000.00	
545.3050.00	Charges sociales AVS	54'700.00		24'400.00	
545.3052.00	Charges sociales LPP	43'700.00		10'000.00	
545.3053.00	Charges sociales AAP/AANP	22'400.00		12'700.00	
545.3054.00	Charges sociales AF	23'200.00		10'400.00	
545.3055.00	Charges sociales maladie	8'700.00		3'900.00	
545.3090.00	Frais de formation	5'500.00		5'500.00	
545.3099.00	Autres charges du personnel	1'000.00			
545.3100.00	Fournitures de bureau	10'000.00		11'000.00	
545.3101.00	Produits de conciergerie et divers	2'000.00			
545.3101.01	Hygiène & santé	12'500.00			
545.3104.00	Matériel éducatif subventionné	4'700.00			
545.3110.00	Acquisition de mobilier	5'000.00			
545.3120.00	Chauffage	10'000.00			
545.3120.01	Electricité	10'000.00			
545.3130.00	Frais de repas	130'000.00		65'000.00	
545.3130.01	Frais de communication	2'000.00			
545.3130.02	Frais de goûters/déjeuners	20'000.00			
545.3132.00	Crèche/UAPE Venthône - exploitation			40'800.00	
545.3144.00	Bâtiments - entretien	13'000.00		13'000.00	
545.3199.00	Frais divers	1'000.00			
545.3300.40	Amortissement ordinaire : terrains bâtis	4'600.00		3'000.00	
545.3632.00	Association des parents d'accueil	14'000.00		14'000.00	
545.3634.00	Placement crèche de la ville de Sierre	10'000.00		8'500.00	
545.3636.00	Crèche/UAPE - exploitation			67'000.00	
545.3637.00	Aides à la famille	230'000.00		50'000.00	
545.3910.00	Salaires et charges imputés	20'000.00		20'000.00	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
545.4240.00	Prestations de garde		680'000.00		300'000.00
545.4250.00	Vente énergie solaire		200.00		200.00
545.4631.00	Subvention cantonale		239'000.00		105'000.00
57	Aide sociale	368'400.00	3'000.00	356'400.00	3'000.00
572	Aide économique	300'000.00	3'000.00	291'000.00	3'000.00
572.3637.00	Secours et assistance	300'000.00		291'000.00	
572.4260.00	Récupération frais d'assistance		3'000.00		3'000.00
574	Fonds cantonal pour l'emploi	52'600.00		51'600.00	
574.3631.00	Fonds cantonal pour l'emploi	52'600.00		51'600.00	
579	Aide sociale	15'800.00		13'800.00	
579.3100.00	Fournitures de bureau		100.00		100.00
579.3199.00	Frais divers		5'500.00		5'500.00
579.3632.00	Politique d'intégration		8'000.00		6'000.00
579.3910.10	Commission des aînés		2'200.00		2'200.00

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Transports et télécommunications	2'006'400.00	192'000.00	1'662'900.00	229'000.00
61	Circulation routière	1'936'400.00	192'000.00	1'592'900.00	229'000.00
613	Routes cantonales	245'000.00		232'000.00	
613.3631.00	Routes cantonales - frais d'entretien	210'000.00		199'000.00	
613.3660.10	Amortissements planifiés, subventions d'investissement	35'000.00		33'000.00	
615	Routes communales	1'691'400.00	192'000.00	1'360'900.00	229'000.00
615.3010.00	Traitement du personnel	533'000.00		478'000.00	
615.3050.00	Charges sociales AVS	35'200.00		31'600.00	
615.3052.00	Charges sociales LPP	49'800.00		54'600.00	
615.3053.00	Charges sociales AAP/AANP	14'500.00		16'400.00	
615.3054.00	Charges sociales AF	14'900.00		14'000.00	
615.3055.00	Charges sociales maladie	5'600.00		5'000.00	
615.3090.00	Frais de formation	1'200.00		1'200.00	
615.3099.00	Autres charges du personnel	5'000.00		10'000.00	
615.3100.00	Fournitures de bureau	500.00		500.00	
615.3101.00	Signalisation routière	50'000.00		26'000.00	
615.3101.01	Outillage et matériel	25'000.00		15'000.00	
615.3120.00	Eclairage public - consommation électrique	58'000.00		58'000.00	
615.3120.01	Electricité	5'000.00			
615.3130.01	Frais de communication	1'500.00		3'000.00	
615.3134.00	Assurances choses	800.00		200.00	
615.3141.00	Routes communales - entretien	194'000.00		194'000.00	
615.3141.05	Déneigement	40'000.00		40'000.00	
615.3141.10	Eclairage public - entretien	16'000.00		16'000.00	
615.3144.00	Bâtiments - entretien	6'200.00		6'200.00	
615.3144.01	Parking - entretien	6'000.00		6'000.00	
615.3151.00	Frais de véhicules	50'000.00		50'000.00	
615.3151.01	Outillage et machines - entretien	20'000.00			
615.3170.00	Frais de représentation	500.00		500.00	
615.3170.01	Frais de déplacement	500.00			
615.3199.00	Frais divers	500.00		500.00	
615.3300.10	Amortissement ordinaire : routes et places	390'000.00		211'000.00	
615.3300.40	Amortissement ordinaire : terrains bâtis	85'000.00		95'000.00	
615.3300.60	Amortissement ordinaire : biens mobiliers	80'500.00		26'000.00	
615.3910.10	Commission de la mobilité	2'200.00		2'200.00	
615.4240.00	Participation de tiers à des travaux exécutés		3'500.00		3'500.00
615.4240.01	Participation de tiers au déneigement		1'500.00		1'500.00
615.4250.00	Vente énergie solaire		1'000.00		1'000.00
615.4470.00	Macarons de parcage				37'000.00
615.4910.00	Salaires et charges imputés		186'000.00		186'000.00
62	Transports publics	70'000.00		70'000.00	
622	Trafic régional	58'000.00		58'000.00	
622.3631.00	Participation au trafic régional	58'000.00		58'000.00	
623	Trafic d'agglomération	12'000.00		12'000.00	
623.3634.00	Lunabus - participation	12'000.00		12'000.00	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2'206'400.00	1'894'300.00	2'145'100.00	1'811'000.00
71	Alimentation en eau	514'700.00	514'700.00	490'400.00	492'400.00
710	Approvisionnement en eau	514'700.00	514'700.00	490'400.00	492'400.00
710.3100.00	Fournitures de bureau	100.00		100.00	
710.3101.01	Outillage et matériel	5'000.00			
710.3111.00	Compteurs d'eau	5'000.00		5'000.00	
710.3120.00	Achat d'eau	10'000.00		10'000.00	
710.3120.01	Droits d'eau	20'000.00		20'000.00	
710.3130.01	Frais de communication	5'500.00		2'200.00	
710.3132.00	Frais d'analyses des eaux	5'000.00			
710.3143.00	Réseau d'eau potable - entretien	131'000.00		131'000.00	
710.3143.01	Installation Planige	10'000.00		2'000.00	
710.3143.02	Réservoir Miège	2'000.00			
710.3143.11	Réservoir Beillon	3'000.00		3'000.00	
710.3143.12	Réservoir Retana	1'500.00		1'500.00	
710.3143.13	Réservoir St-Maurice de Laques	4'000.00		4'000.00	
710.3143.14	Captation Aminona	10'000.00		9'500.00	
710.3143.15	Captation Beillon	2'500.00		2'500.00	
710.3143.21	Pompage Signèse	3'000.00			
710.3143.22	Pompage Muraz	3'000.00			
710.3143.23	Réservoir Bedan	3'000.00			
710.3199.10	TVA	600.00		600.00	
710.3300.30	Amortissement ordinaire : réseau d'eau potable	180'000.00		189'000.00	
710.3611.00	Emoluments cantonaux	500.00			
710.3910.00	Salaires et charges imputés	110'000.00		110'000.00	
710.4240.00	Taxes eau potable		300'000.00		300'000.00
710.4250.00	Vente d'eau		35'000.00		35'000.00
710.4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux		179'700.00		157'400.00
72	Traitement des eaux usées	483'100.00	483'100.00	453'100.00	455'100.00
720	Traitement des eaux usées	483'100.00	483'100.00	453'100.00	455'100.00
720.3100.00	Fournitures de bureau	100.00		100.00	
720.3143.00	Réseau des eaux usées - entretien	20'000.00		5'000.00	
720.3143.10	Réseau d'évacuation des eaux de surface - entretien	51'000.00		51'000.00	
720.3300.30	Amortissement ordinaire : réseau d'égout	142'000.00		167'000.00	
720.3632.00	STEP intercommunale Noës	250'000.00		210'000.00	
720.3910.00	Salaires et charges imputés	20'000.00		20'000.00	
720.4240.00	Taxes eaux usées		325'000.00		325'000.00
720.4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux		158'100.00		130'100.00
73	Gestion des déchets	743'500.00	743'000.00	713'000.00	713'000.00
730	Gestion des déchets	743'500.00	743'000.00	713'000.00	713'000.00
730.3100.00	Fournitures de bureau	8'000.00		8'000.00	
730.3101.00	Matériel voirie	15'000.00		15'000.00	
730.3130.00	Ramassage des ordures	58'000.00		55'000.00	
730.3130.01	Collecte des verres	25'000.00		25'000.00	
730.3130.02	Collecte du fer et de l'alu	500.00		200.00	
730.3130.03	Collecte du papier	30'000.00		15'000.00	
730.3130.04	Ramassage des déchets encombrants	1'000.00			

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
730.3130.07	Collecte du PET	1'300.00		1'300.00	
730.3130.08	Collecte des habits	20'000.00		10'000.00	
730.3130.10	Ramassage des déchets spéciaux	3'000.00			
730.3130.11	Collecte des déchets gastro	2'000.00			
730.3130.20	Déchetterie - Chétroz	50'000.00			
730.3132.00	Déchetterie - exploitation	210'000.00		210'000.00	
730.3143.00	Déchetteries - entretien	20'000.00			
730.3199.00	Frais divers	1'000.00			
730.3199.10	TVA	12'000.00		12'000.00	
730.3300.30	Amortissement ordinaire : autres ouvrages de génie civil	29'500.00		21'000.00	
730.3300.60	Amortissement ordinaire : biens mobiliers	24'000.00			
730.3510.00	Attributions aux financements spéciaux	97'200.00		225'500.00	
730.3611.00	Emoluments cantonaux	1'000.00			
730.3612.00	Usine d'incinération	85'000.00		65'000.00	
730.3910.00	Salaires et charges imputés	50'000.00		50'000.00	
730.4240.00	Taxes de voirie		562'000.00		562'000.00
730.4240.01	Taxe variable (au sac)		180'000.00		150'000.00
730.4270.00	Amendes		1'000.00		1'000.00
74	Aménagements	102'500.00	35'000.00	101'000.00	35'000.00
741	Corrections de cours d'eau	102'500.00	35'000.00	101'000.00	35'000.00
741.3142.00	Torrents - entretien	70'000.00		70'000.00	
741.3142.01	Bisses - entretien	27'000.00		27'000.00	
741.3300.20	Amortissement ordinaire : aménagement des eaux	5'500.00		4'000.00	
741.4631.00	Subvention torrents		35'000.00		35'000.00
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	15'000.00		15'000.00	
761	Protection de l'air et du climat	15'000.00		15'000.00	
761.3637.00	Vélos électriques - subvention	15'000.00		15'000.00	
77	Protection de l'environnement, autres	30'000.00	15'000.00	25'000.00	12'000.00
771	Cimetières, crématoires	27'000.00	15'000.00	25'000.00	12'000.00
771.3143.00	Cimetières - entretien	10'000.00		9'000.00	
771.3300.30	Amortissement ordinaire : autres ouvrages de génie civil	11'000.00		10'000.00	
771.3910.00	Salaires et charges imputés	6'000.00		6'000.00	
771.4240.00	Concessions		15'000.00		12'000.00
779	Protection de l'environnement	3'000.00			
779.3199.00	Clean Contrée	3'000.00			
79	Organisation du territoire	317'600.00	103'500.00	347'600.00	103'500.00
790	Aménagement du territoire	317'600.00	103'500.00	347'600.00	103'500.00
790.3010.00	Traitement du personnel administratif	139'100.00		137'700.00	
790.3050.00	Charges sociales AVS	9'200.00		9'100.00	
790.3052.00	Charges sociales LPP	14'400.00		13'500.00	
790.3053.00	Charges sociales AAP/AANP	3'800.00		4'700.00	
790.3054.00	Charges sociales AF	3'900.00		3'900.00	
790.3055.00	Charges sociales maladie	1'500.00		1'400.00	
790.3100.00	Fournitures de bureau	300.00		300.00	
790.3102.00	Enquêtes publiques	20'000.00		32'000.00	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée	Budget 2022		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
790.3130.01	400.00			
790.3130.90	30'000.00		40'000.00	
790.3132.00	50'000.00		50'000.00	
790.3132.10	20'000.00		20'000.00	
790.3132.11	10'000.00		10'000.00	
790.3320.90	10'000.00		20'000.00	
790.3910.10	5'000.00		5'000.00	
790.4210.00		90'000.00		90'000.00
790.4240.00		13'500.00		13'500.00

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Économie publique	196'600.00	25'500.00	189'600.00	25'500.00
81	Agriculture	69'200.00	25'000.00	47'100.00	25'000.00
811	Administration, exécution et contrôle	6'000.00		6'000.00	
811.3140.00	Terrains - entretien	6'000.00		6'000.00	
813	Améliorations de l'élevage	6'200.00		6'200.00	
813.3130.00	Insémination artificielle	6'200.00		6'200.00	
814	Frais divers	6'000.00		2'200.00	
814.3130.00	Promotion régionale	3'200.00			
814.3199.00	Redevances agricoles	600.00			
814.3910.10	Commission viticole	2'200.00		2'200.00	
819	Irrigation	51'000.00	25'000.00	32'700.00	25'000.00
819.3010.00	Garde-bisse	8'000.00		8'000.00	
819.3050.00	Charges sociales AVS	500.00		500.00	
819.3054.00	Charges sociales AF	100.00		100.00	
819.3100.00	Fournitures de bureau	100.00		100.00	
819.3130.01	Frais de communication	300.00			
819.3142.00	Réseau d'irrigation - entretien	20'000.00		10'000.00	
819.3300.20	Amortissement ordinaire : aménagement des eaux	22'000.00		14'000.00	
819.4240.00	Taxes d'irrigation		17'000.00		17'000.00
819.4240.01	Travaux refacturés aux tiers		8'000.00		8'000.00
82	Sylviculture	18'000.00		25'200.00	
820	Sylviculture	18'000.00		25'200.00	
820.3632.00	Participation au triage forestier	18'000.00		25'200.00	
84	Tourisme	18'100.00		18'000.00	
840	Tourisme	18'100.00		18'000.00	
840.3144.00	Équipements touristiques - entretien	12'000.00		12'000.00	
840.3632.00	SD Sierre et environs	6'100.00		6'000.00	
85	Industrie, artisanat et commerce	60'000.00	500.00	60'000.00	500.00
850	Industrie, artisanat et commerce	60'000.00	500.00	60'000.00	500.00
850.3635.00	Magasin	10'000.00		10'000.00	
850.3635.01	Soutien COVID	50'000.00		50'000.00	
850.4470.00	Redevances publicitaires		500.00		500.00
87	Combustibles et énergie	31'300.00		39'300.00	
871	Electricité	6'300.00		14'300.00	
871.3100.00	Fournitures de bureau	100.00		100.00	
871.3199.00	Frais divers	4'000.00		4'000.00	
871.3300.30	Amortissement ordinaire : autres ouvrages de génie civil			8'000.00	
871.3910.10	Commission de l'énergie et développement durable	2'200.00		2'200.00	
873	Energie non électrique	25'000.00		25'000.00	
873.3637.00	Subvention Energie	25'000.00		25'000.00	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	Finances et impôts	627'000.00	13'960'600.00	654'400.00	16'751'500.00
91	Impôts	409'000.00	12'882'000.00	398'900.00	12'570'500.00
910	Impôts personnes physiques	409'000.00	12'548'000.00	398'900.00	12'236'500.00
910.3181.01	Pertes fiscales s/revenu et fortune	105'000.00		105'000.00	
910.3602.00	Impôts s/immeubles bâtis (art. 188)	250'000.00		238'000.00	
910.3636.00	Part SPA	4'000.00		5'900.00	
910.3910.00	Salaires et charges imputés	50'000.00		50'000.00	
910.4000.00	Impôt sur le revenu		11'800'000.00		11'750'000.00
910.4000.01	Abattement		-2'610'000.00		-2'700'000.00
910.4001.00	Impôt sur la fortune		2'040'000.00		2'000'000.00
910.4002.00	Impôts à la source		200'000.00		200'000.00
910.4008.00	Impôt personnel		30'000.00		30'000.00
910.4009.00	Impôt global		105'000.00		20'000.00
910.4021.00	Impôt foncier		525'000.00		525'000.00
910.4022.00	Prestations en capital		150'000.00		100'000.00
910.4022.01	Gains immobiliers		110'000.00		110'000.00
910.4024.01	Successions et donations		80'000.00		80'000.00
910.4033.00	Impôts sur les chiens		40'000.00		33'500.00
910.4602.00	Impôt sur immeubles bâtis (art. 188)		78'000.00		88'000.00
911	Impôts personnes morales		334'000.00		334'000.00
911.4010.00	Impôt sur le bénéfice		230'000.00		230'000.00
911.4011.00	Impôt sur le capital		65'000.00		65'000.00
911.4021.00	Impôt foncier		39'000.00		39'000.00
93	Péréquation financière et compensation des charges		684'000.00		3'804'500.00
930	Péréquation financière et compensation des charges		684'000.00		3'804'500.00
930.4621.10	Répartition du fonds de péréquation des ressources		184'000.00		129'700.00
930.4621.90	Fonds de compensation pour fusion de communes		500'000.00		430'400.00
930.4631.00	Aide financière à la fusion				3'244'400.00
95	Quotes-parts		82'500.00		82'500.00
950	Quotes-parts		82'500.00		82'500.00
950.4470.00	OIKEN - PCP		80'500.00		80'500.00
950.4601.00	Patentes		2'000.00		2'000.00
96	Administration de la fortune et de la dette	218'000.00	311'500.00	255'500.00	292'000.00
961	Intérêts	142'000.00	70'000.00	189'500.00	50'500.00
961.3401.00	Intérêts à court terme	2'000.00		4'500.00	
961.3406.00	Intérêts à long terme	91'000.00		136'000.00	
961.3499.00	Intérêts rémunérateurs et compensatoire s/impôts	49'000.00		49'000.00	
961.4401.00	Intérêts actifs sur les comptes courants				500.00
961.4401.01	Intérêts de retard		70'000.00		50'000.00
963	Immeubles du patrimoine financier	76'000.00	241'500.00	66'000.00	241'500.00
963.3120.00	Chauffage	5'000.00			

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
963.3120.01	Electricité	5'000.00			
963.3411.40	Amortissement : bâtiment du patrimoine financier	46'000.00		46'000.00	
963.3431.00	Bâtiments - entretien	20'000.00		20'000.00	
963.4420.00	Dividendes et placements		132'000.00		132'000.00
963.4430.00	Locations des vignes		5'500.00		5'500.00
963.4430.01	Loyers du patrimoine financier		104'000.00		104'000.00
97	Redistributions		600.00		2'000.00
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		600.00		2'000.00
971.4699.00	Produit de la taxe CO2		600.00		2'000.00

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	2'167'200.00	112'700.00	2'094'700.00	138'200.00
1	Ordre et sécurité publics, défense	934'000.00	183'500.00	847'600.00	115'500.00
2	Formation	3'741'000.00	121'700.00	3'577'900.00	113'100.00
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	761'800.00	9'500.00	743'800.00	9'500.00
4	Santé	692'900.00	21'000.00	641'500.00	21'000.00
5	Sécurité sociale	2'695'300.00	938'200.00	1'877'000.00	414'200.00
6	Transports et télécommunications	2'006'400.00	192'000.00	1'662'900.00	229'000.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2'206'400.00	1'894'300.00	2'145'100.00	1'811'000.00
8	Économie publique	196'600.00	25'500.00	189'600.00	25'500.00
9	Finances et impôts	627'000.00	13'960'600.00	654'400.00	16'751'500.00
	TOTALISATION	16'028'600.00	17'459'000.00	14'434'500.00	19'628'500.00
	Résultat	1'430'400.00		5'194'000.00	

Compte des investissements par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	160'000.00		75'000.00	
02	Services généraux	160'000.00		75'000.00	
022	Services généraux	10'000.00		25'000.00	
022.5060.01	Equipements informatiques	10'000.00		25'000.00	
029	Immeubles administratifs	150'000.00		50'000.00	
029.5040.01	Bâtiments administratifs	150'000.00		50'000.00	
1	Ordre et sécurité publics, défense	24'000.00		72'000.00	
11	Sécurité publique	12'000.00		20'000.00	
111	Police	12'000.00		20'000.00	
111.5060.00	Equipement	12'000.00		20'000.00	
15	Service du feu	12'000.00		12'000.00	
150	Service du feu	12'000.00		12'000.00	
150.5060.00	Matériel pompiers	12'000.00		12'000.00	
16	Défense			40'000.00	
161	Défense militaire			40'000.00	
161.5040.00	Stands de tir			40'000.00	
2	Formation	70'000.00		63'200.00	
21	Scolarité obligatoire	70'000.00		63'200.00	
212	Degré primaire	60'000.00		63'200.00	
212.5060.00	Equipement informatique	30'000.00		33'200.00	
212.5060.01	Mobilier scolaire	30'000.00		30'000.00	
217	Bâtiments scolaires	10'000.00			
217.5040.00	Ecoles	10'000.00			
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	330'000.00		60'000.00	
32	Culture	10'000.00		10'000.00	
329	Culture	10'000.00		10'000.00	
329.5090.00	Projet des artistes	10'000.00		10'000.00	
34	Sports et loisirs	320'000.00		50'000.00	
341	Sports	320'000.00		50'000.00	
341.5000.00	Terrains et places de sport	320'000.00			
341.5040.00	Terrains et places de sport			50'000.00	

Compte des investissements par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4	Santé			3'400.00	
49	Santé publique			3'400.00	
490	Santé publique			3'400.00	
490.5610.00	Financement des secours sanitaires			3'400.00	
5	Sécurité sociale	60'000.00		100'000.00	
52	Invalidité	50'000.00		50'000.00	
523	Foyers pour invalides	50'000.00		50'000.00	
523.5610.00	Institutions handicapés / sociales	50'000.00		50'000.00	
54	Famille et jeunesse	10'000.00		50'000.00	
545	Crèches et garderies	10'000.00		50'000.00	
545.5040.00	Structure d'accueil petite enfance	10'000.00		50'000.00	
6	Transports et télécommunications	1'824'000.00		767'000.00	
61	Circulation routière	1'824'000.00		767'000.00	
613	Routes cantonales	60'000.00		40'000.00	
613.5610.00	Routes cantonales - construction	60'000.00		40'000.00	
615	Routes communales	1'764'000.00		727'000.00	
615.5010.00	Routes communales	1'660'000.00		727'000.00	
615.5010.10	Éclairage public	24'000.00			
615.5060.00	Véhicules et machines	80'000.00			
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	501'000.00	70'000.00	1'197'400.00	70'000.00
71	Alimentation en eau	249'000.00	30'000.00	237'400.00	30'000.00
710	Approvisionnement en eau	249'000.00	30'000.00	237'400.00	30'000.00
710.5030.00	Réseau d'eau	140'000.00		237'400.00	
710.5540.00	Lienne-Raspille SA	109'000.00			
710.6370.00	Taxes de raccordement		30'000.00		30'000.00
72	Traitement des eaux usées	50'000.00	40'000.00	819'000.00	40'000.00
720	Traitement des eaux usées	50'000.00	40'000.00	819'000.00	40'000.00
720.5030.00	Réseau des eaux usées	50'000.00		819'000.00	
720.6370.00	Taxes de raccordement		40'000.00		40'000.00
73	Gestion des déchets	100'000.00		60'000.00	
730	Gestion des déchets	100'000.00		60'000.00	
730.5030.00	Déchetteries	70'000.00			
730.5060.01	Place de collectes des déchets	30'000.00		60'000.00	

Compte des investissements par classification fonctionnelle

Commune de Noble-Contrée		Budget 2022		Budget 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
74	Aménagements	62'000.00		11'000.00	
741	Corrections de cours d'eau	62'000.00		11'000.00	
741.5020.00	Torrents	51'000.00			
741.5610.20	3ème correction du Rhône	11'000.00		11'000.00	
77	Protection de l'environnement, autres	20'000.00		50'000.00	
771	Cimetières, crématoires	20'000.00		50'000.00	
771.5030.00	Cimetières et columbarium	20'000.00		50'000.00	
79	Organisation du territoire	20'000.00		20'000.00	
790	Aménagement du territoire	20'000.00		20'000.00	
790.5290.00	Aménagement du territoire	20'000.00		20'000.00	
8	Économie publique	20'000.00		94'000.00	
81	Agriculture	20'000.00		94'000.00	
819	Irrigation	20'000.00		94'000.00	
819.5020.00	Réseau d'irrigation	20'000.00		94'000.00	
	TOTALISATION	2'989'000.00	70'000.00	2'432'000.00	70'000.00
	Résultat		2'919'000.00		2'362'000.00

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS ET AMORTISSEMENTS 2022

	Etat au 1.1. 2021	Investissements Budget 2021	Résultats	%	Amortissements Budget 2021	Etat au 31.12. 2021	Invest. Nets 2022	Résultats 2022	%	Amort. 2022	Etat au 31.12. 2022
Patrimoine financier						Prévision					Prévision
Bât Terre et Vin et Espace des Terroirs	2'950'000.00		2'950'000.00	0.2%	6'000.00	2'944'000.00		2'944'000.00	0.2%	6'000.00	2'938'000.00
Locaux commerciaux Venthône	1'227'000.00		1'227'000.00	3.3%	40'000.00	1'187'000.00		1'187'000.00	3.4%	40'000.00	1'147'000.00
Patrimoine administratif											
Biens-fonds	5'159'286.40		5'159'286.40	0.0%		5'159'286.40		5'159'286.40	0.0%		5'159'286.40
Routes cantonales	283'000.00	40'000.00	323'000.00	10.2%	33'000.00	290'000.00	60'000.00	350'000.00	10.0%	35'000.00	315'000.00
Réseau des routes communales	1'601'002.00	727'000.00	2'328'002.00	8.7%	203'000.00	2'125'002.00	1'660'000.00	3'785'002.00	10.0%	378'000.00	3'407'002.00
Eclairage public	99'001.00		99'001.00	3.0%	3'000.00	96'001.00	24'000.00	120'001.00	10.0%	12'000.00	108'001.00
Places communales	1.00		1.00		5'000.00	-4'999.00		-4'999.00	0.0%	0.00	-4'999.00
Réseau de gaz	2.00		2.00	0.0%		2.00		2.00	0.0%	0.00	2.00
Chemins pédestres, places et jardins	1.00		1.00	0.0%	0.00	1.00		1.00	0.0%	0.00	1.00
Torrents et Rhône	1.00	11'000.00	11'001.00	36.4%	4'000.00	7'001.00	62'000.00	69'001.00	8.0%	5'500.00	63'501.00
Bisses	1.00		1.00	0.0%		1.00		1.00	0.0%		1.00
Réseau d'irrigation	175'001.00	94'000.00	269'001.00	5.2%	14'000.00	255'001.00	20'000.00	275'001.00	8.0%	22'000.00	253'001.00
Réseau d'eau potable	2'439'004.00	207'400.00	2'646'404.00	7.1%	189'000.00	2'457'404.00	110'000.00	2'567'404.00	7.0%	180'000.00	2'387'404.00
Assainissement urbain	1'404'547.61	779'000.00	2'183'547.61	7.6%	167'000.00	2'016'547.61	10'000.00	2'026'547.61	7.0%	142'000.00	1'884'547.61
Récupération des ordures	283'001.00	60'000.00	343'001.00	6.1%	21'000.00	322'001.00	100'000.00	422'001.00	7.0%	29'500.00	392'501.00
Cimetières et columbarium	96'301.00	50'000.00	146'301.00	6.8%	10'000.00	136'301.00	20'000.00	156'301.00	7.0%	11'000.00	145'301.00
Réseau électrique	0.00		0.00		8'000.00	-8'000.00		-8'000.00	0.0%		-8'000.00
Bâtiments administratifs	4'052'009.00	50'000.00	4'102'009.00	7.5%	308'000.00	3'794'009.00	150'000.00	3'944'009.00	8.0%	315'000.00	3'629'009.00
Abris Pci	-10'101.80		-10'101.80	0.0%	0.00	-10'101.80		-10'101.80		0.00	-10'101.80
Stands de tir	1.00	40'000.00	40'001.00	50.0%	20'000.00	20'001.00		20'001.00	100.0%	20'000.00	1.00
Bâtiments scolaires	58'003.00		58'003.00	0.0%	0.00	58'003.00	10'000.00	68'003.00	8.1%	5'500.00	62'503.00
Musée Olsommer	0.00		0.00		4'000.00	-4'000.00		-4'000.00	0.0%		-4'000.00
Château	1.00		1.00	0.0%		1.00		1.00			1.00
Installations sportives et places	448'002.00	50'000.00	498'002.00	9.0%	45'000.00	453'002.00	320'000.00	773'002.00	8.0%	62'000.00	711'002.00
Local CMS	162'000.00		162'000.00	6.8%	11'000.00	151'000.00		151'000.00	8.0%	12'100.00	138'900.00
Structure d'accueil EMS	98'000.00		98'000.00	4.1%	4'000.00	94'000.00		94'000.00	8.0%	7'500.00	86'500.00
Structure d'accueil petite enfance	2.00	50'000.00	50'002.00	6.0%	3'000.00	47'002.00	10'000.00	57'002.00	8.1%	4'600.00	52'402.00
Locaux et ateliers des travaux publics	2.00		2.00	0.0%		2.00		2.00	0.0%	0.00	2.00
Parking	1'158'000.00		1'158'000.00	8.2%	95'000.00	1'063'000.00		1'063'000.00	8.0%	85'000.00	978'000.00
Mobilier et matériel	1.00		1.00	0.0%		1.00		1.00	0.0%		1.00
Equipement de police		20'000.00	20'000.00	50.0%	10'000.00	10'000.00	12'000.00	22'000.00	50.0%	11'000.00	11'000.00
Véhicule feu	1.00		1.00	0.0%		1.00		1.00	0.0%		1.00
Equipement du feu	0.00	12'000.00	12'000.00	50.0%	6'000.00	6'000.00	12'000.00	18'000.00	50.0%	9'000.00	9'000.00
Mobilier scolaire	0.00	30'000.00	30'000.00	83.3%	25'000.00	5'000.00	30'000.00	35'000.00	50.0%	17'500.00	17'500.00
Véhicules	107'008.00		107'008.00	24.3%	26'000.00	81'008.00	80'000.00	161'008.00	50.0%	80'500.00	80'508.00
Matériel voirie	74'000.00		74'000.00	35.1%	26'000.00	48'000.00		48'000.00	50.0%	24'000.00	24'000.00
Culture	0.00	10'000.00	10'000.00	0.0%		10'000.00	10'000.00	20'000.00	50.0%	10'000.00	10'000.00
Informatique (administration)	0.00	25'000.00	25'000.00	88.0%	22'000.00	3'000.00	10'000.00	13'000.00	50.0%	6'500.00	6'500.00
Informatique (écoles)	1.00	33'200.00	33'201.00	36.1%	12'000.00	21'201.00	30'000.00	51'201.00	50.0%	25'600.00	25'601.00
Cadastre et mensuration	2.00		2.00	0.0%		2.00		2.00	0.0%	0.00	2.00
Aménagement du territoire	1.00	20'000.00	20'001.00	100.0%	20'000.00	1.00	20'000.00	20'001.00	50.0%	10'000.00	10'001.00
Lienne-Raspille SA	145'000.00		145'000.00	0.0%		145'000.00	109'000.00	254'000.00	0.0%		254'000.00
Secours sanitaires		3'400.00	3'400.00	50.0%	1'700.00	1'700.00		1'700.00	0.0%		1'700.00
Institutions handicapés/sociales	210'001.00	50'000.00	260'001.00	8.5%	22'000.00	238'001.00	50'000.00	288'001.00	10.0%	28'900.00	259'101.00
TOTAL GENERAL	22'219'083.21	2'362'000.00	24'581'083.21		1'363'700.00	23'217'383.21	2'919'000.00	26'136'383.21		1'595'700.00	24'540'683.21

Plan financier 2022-2025

La présente planification financière permet de projeter les objectifs financiers de la commune pour la période 2022-2025.

Par ailleurs, les dispositions de l'article 18 al. 3 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 précisent que le plan financier doit être actualisé annuellement.

L'alinéa 2 précise que cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.

Le Conseil communal est en mesure de présenter ci-après cette planification.

1. La volonté communale

Soucieux d'apprécier et de maîtriser l'évolution des finances, le Conseil communal a jugé nécessaire de conduire cette étude prospective afin :

- de prendre en compte les données socio-économiques de Noble-Contrée
- de cerner la situation financière
- d'apprécier la possible évolution des comptes de fonctionnement
- de planifier l'engagement des moyens.

Cette démarche est effectuée dans le but de garantir des infrastructures de qualité et de limiter l'endettement, tout en proposant une fiscalité douce et des mesures d'aides parafiscales ciblées sur les familles.

2. La difficulté de la prévision économique et ses limites

L'estimation des recettes et des dépenses d'une collectivité comporte de nombreux aléas en raison de l'imprévisibilité des facteurs que la commune ne contrôle pas et qui peuvent avoir des incidences financières directes. La crise sanitaire actuelle en est un bon exemple, ses potentiels effets sur nos recettes fiscales pouvant s'étaler sur plusieurs exercices comptables.

De plus, la commune est tributaire des décisions et des dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales, la tendance étant au transfert des charges vers les communes. Il convient donc de rester attentif à cette évolution et, au besoin, de prendre les dispositions appropriées.

3. La forme de cette prévision

La prévision porte sur le compte d'investissement et le met en perspective avec l'évolution projetée de la marge d'autofinancement.

Enfin, cette actualisation du plan financier donne un aperçu de l'évolution de la fortune et de l'endettement.

4. Conclusions

Comme mentionné précédemment, la volonté du Conseil communal est de maintenir une fiscalité attractive tout en préservant des infrastructures de qualité et un bas niveau de l'endettement ; cela requiert des investissements annuels réguliers et une maîtrise des charges.

Tenant compte également du désendettement de la commune, des projets d'investissement présentés dans ce plan financier et au vu de l'évolution de la marge d'autofinancement, le Conseil propose une planification prudente mais réaliste. Pour des projets d'envergure, tels que la construction ou réfection de bâtiments ou de places publiques, il sera éventuellement nécessaire de recourir à l'emprunt pour en assurer le financement d'ici quelques années.

5. L'expression de notre volonté

Afin d'optimiser l'engagement de nos moyens, le Conseil communal préconise :

- de suivre le programme proposé ci-après concernant les différents budgets et de faire une mise à jour du plan financier chaque année afin de favoriser la concertation entre les divers acteurs de la vie politique,
- de maintenir par la qualité des services l'adéquation des moyens aux objectifs et d'en contrôler le résultat,
- de valoriser le travail des collaboratrices et collaborateurs,
- de répondre aux attentes des habitantes et habitants de la commune de Noble-Contrée.

6. Remarques finales

La planification exposée dans ce document ne doit pas être considérée comme une règle définitive ; elle n'engage pas le Conseil communal de manière irrévocable. Tant d'évènements imprévisibles peuvent rendre caduques certaines de ses assertions.

Il est toutefois souhaitable de s'y référer dans la mesure du possible car elle constitue le fruit d'une réflexion étendue et présente une vue réaliste de l'avenir.

Le Conseil communal propose de ne déroger aux grandes lignes préconisées que pour s'adapter aux impératifs d'une situation économique fluctuante ou pour répondre à des besoins inattendus.

Le Conseil communal se déclare prêt à assurer le développement harmonieux de la commune, dans tous ses aspects, qu'ils soient économiques, environnementaux, sociaux ou culturels.

C'est dans ce contexte qu'il vous soumet ce plan financier 2022-2025 et qu'il saisit cette occasion pour vous présenter, Madame, Monsieur, ses salutations distinguées.

Noble-Contrée, le 12 novembre 2021

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Stéphane Ganzer



Le Chef du service financier
Grégoire Jilg



Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2020	2021	2022	2023	2024	2025

Prévisions compte de résultats

Total des charges financières	13'223'435	12'917'300	14'381'700	14'300'000	14'300'000	14'300'000
Total des revenus financiers	16'810'557	19'341'000	17'121'200	17'500'000	17'550'000	17'600'000
Marge d'autofinancement	3'587'122	6'423'700	2'739'500	3'200'000	3'250'000	3'300'000
Amortissements planifiés	3'187'170	1'291'700	1'549'700	1'500'000	1'500'000	1'500'000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	225'500	97'200	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	225'500	97'200	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	7'701	287'500	337'800	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	7'701	287'500	337'800	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	407'653	5'194'000	1'430'400	1'700'000	1'750'000	1'800'000

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	4'011'897	2'432'000	2'989'000	3'410'000	3'460'000	3'885'000
Total des recettes	644'209	70'000	70'000	-	-	-
Investissements nets	3'367'688	2'362'000	2'919'000	3'410'000	3'460'000	3'885'000

Financement des investissements

Report des investissements nets	3'367'688	2'362'000	2'919'000	3'410'000	3'460'000	3'885'000
Marge d'autofinancement	3'587'122	6'423'700	2'739'500	3'200'000	3'250'000	3'300'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	219'435	4'061'700	-179'500	-210'000	-210'000	-585'000

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	407'653	5'194'000	1'430'400	1'700'000	1'750'000	1'800'000
Excédent /Découvert du bilan	17'706'464	22'900'464	24'330'864	26'030'864	27'780'864	29'580'864

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-219'435	-4'061'700	179'500	210'000	210'000	585'000
Capitaux de tiers	14'444'948	10'383'248	10'562'748	10'772'748	10'982'748	11'567'748

Planification financière	2023	2024	2025	CUMULS
0 Administration générale	25'000.00	25'000.00	25'000.00	
1 Ordre et sécurité publics, défense	40'000.00	40'000.00	40'000.00	
2 Formation	60'000.00	60'000.00	2'000'000.00	
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	300'000.00	300'000.00	35'000.00	
4 Santé	5'000.00	5'000.00	5'000.00	
5 Sécurité sociale	50'000.00	1'600'000.00	50'000.00	
6 Transports et télécommunications	780'000.00	680'000.00	780'000.00	
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'950'000.00	450'000.00	850'000.00	
8 Economie publique	200'000.00	300'000.00	100'000.00	
TOTAL	3'410'000.00	3'460'000.00	3'885'000.00	10'755'000.00
Marge d'autofinancement	3'200'000.00	3'250'000.00	3'300'000.00	9'750'000.00
Excédent/insuffisance de financement +/-	-210'000.00	-210'000.00	-585'000.00	-1'005'000.00
Projets	3 espace de loisirs des Hartes 7 station de potabilisation de Raugéa	3 espace de loisirs des Hartes 5 nurserie	3 rénovation des écoles	
Credit d'engagement centre commercial Veyras		4'000'000,00		

Administration communale de Noble-Contrée
Avenue St-François 6
Case postale 8
3968 Veyras

Sierre, le 6 septembre 2021/JZ/ng

Statuts nouvelle entité dans le cadre de la fusion des triages forestiers de la Louable Contrée et Sierre et Noble-Contrée

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la procédure de fusion des triages forestiers de la Louable Contrée et Sierre et Noble-Contrée, nous vous informons que l'élaboration des statuts de la nouvelle entité est terminée.

La nouvelle entité forestière baptisée « **ZORÈYÈ** », signifiant « *travaux exécutés en forêts* » en patois local, souhaite intégrer les communes comme partenaires dans les nouveaux statuts selon la pratique adoptée dans la majorité des triages forestiers valaisans. Cela implique que chaque commune est représentée par un membre lors des assemblées des délégués.

Les raisons de l'intégration des communes comme partenaires dans les nouveaux statuts sont :

- Les tâches communales imposées au garde forestier, selon l'art. 8 de la législation cantonale (921.150).
- Les enjeux financiers (exonération de la TVA entre les entités publiques).
- Les collaborations améliorées avec tous les partenaires.
- Le retour d'information sur les travaux forestiers réalisés grâce aux subventions communales.
- La communication simplifiée entre l'état major du service du feu et le service forestier.

De plus, nous profitons de remercier les communes pour leur participation financière dont le soutien nous permet de garantir les interventions en forêt de protection et également dans les forêts à fonction sociale. Les montants annuels de participation ont été ajustés selon le tableau des contributions communales annuelles annexé.

Dès lors, nous vous saurions gré de bien vouloir présenter les statuts pour approbation à votre organe communal compétent dès que possible afin que la fusion soit effective au 1^{er} janvier 2022.

Nous pouvons déjà vous annoncer que les bourgeoisies de Sierre, Chermignon, Venthône, Icogne et les assemblées des délégués du triage de Sierre et Noble-Contrée et de la Louable Contrée ont approuvé les statuts lors de leur assemblée respective.

C'est avec plaisir que nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous restons dans l'attente de vos nouvelles et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Comité de fusion des triages
de la Louable Contrée,
Sierre et Noble-Contrée

R.O.



STATUTS DU TRIAGE FORESTIER

ZORÈYÈ

Article 1 Nom et durée

Sous l'appellation ZORÈYÈ, ci-après triage forestier, il est constitué une association de droit privé au sens de l'article 115 de la Loi sur les Communes, régie par les présents statuts et les dispositions des articles 60 et suivants du Code civil suisse (CCS).

La durée du triage forestier est indéterminée.

Article 2 Désignation et définition

Dans les présents statuts, le masculin utilisé pour la désignation de personne, titre ou fonction s'applique indifféremment au genre féminin et masculin, de même en ce qui concerne le personnel, le singulier est utilisé pour désigner une fonction, qu'elle soit occupée par une ou plusieurs personnes.

En l'absence de précision, le terme Commune désigne aussi bien la Commune municipale que la Commune bourgeoisie.

La référence aux anciens triages se réfèrent d'une part au Triage forestier de la Louable Contrée composé des Bourgeoisies de Lens, Montana, Chermignon et Icogne et de la Grande Bourgeoisie de l'ancien Lens, et d'autre part au Triage forestier de Sierre et de la Noble Contrée (TSNC) composé de la Bourgeoisie de Sierre et de l'Association Forestière de la Noble Contrée (AFNC) composée des Bourgeoisies de Venthône, Veyras, Miège, Randogne et Mollens et de la Grande Bourgeoisie de la Noble Contrée.

Article 3 But

Sur le territoire des communes de ses membres, le triage forestier accomplit les tâches légales et d'intérêt public et gère le patrimoine forestier.

Les tâches légales et d'intérêt public du triage forestier concernent notamment la surveillance, la gestion et l'entretien de l'ensemble des forêts appartenant aux membres de l'association (ci-après : le domaine forestier).

Les activités propres à la gestion du patrimoine forestier visent notamment la mise en valeur du domaine forestier des membres, la promotion du bois indigène ainsi que toute autre activité en rapport avec l'exploitation des forêts et la transformation du bois à des fins commerciales.

Le triage forestier peut conclure des contrats pour toutes les tâches liées à la gestion des forêts de ses membres. Il peut également exécuter des travaux pour des tiers ou en lien avec la promotion ou la commercialisation des produits matériels ou immatériels de la forêt.

Article 4 Tâches légales et d'intérêt public

Le triage forestier se charge de l'accomplissement des tâches légales et d'intérêts publics au sens de de la Loi sur les forêts et les dangers naturels (ci-après : loi forestière) et de son ordonnance cantonale. A ce titre, le triage forestier veille dans la mesure du possible, à effectuer les travaux nécessaires en lien avec la conservation, la protection, la gestion et l'entretien de l'ensemble du domaine forestier, selon les dispositions édictées par le service cantonal en charge des forêts.

La responsabilité de la gestion du patrimoine forestier reste à la charge du propriétaire selon l'art. 32 de la loi forestière.

Le triage forestier gère le domaine forestier de manière durable, par la pratique d'une sylviculture proche de la nature, afin que les forêts remplissent leurs fonctions. Dans le cadre des mandats attribués et clairement définis, le triage forestier veillera à :

- maintenir et pérenniser le rôle protecteur des forêts ;
- œuvrer à la protection contre les dangers naturels ;
- conserver des valeurs d'accueil et paysagère de l'aire boisée ;
- préserver la biodiversité.

Le canton verse une contribution au triage forestier pour l'accomplissement de ces tâches légales et d'intérêt public, par le biais d'un contrat de prestations.

Les contributions forfaitaires qui sont liées à l'établissement de conventions ou contrats limitant les droits d'exploitation des forêts (réserves,...), particulièrement dans le domaine de la biodiversité, sont du ressort du membre concerné. Le triage forestier sera consulté préalablement.

Article 5 Gestion du patrimoine forestier et activités accessoires

Le triage forestier peut réaliser des prestations et des services pour des tiers en lien avec l'économie forestière, notamment :

- les travaux forestiers (conseil, soins aux forêts, travaux d'abattage, exploitation, soins aux biotopes et paysage, transport de bois, préparation de bois de feu, construction de routes forestières, génie forestier, construction et entretien de sentiers pédestres, etc.) ;
- l'exploitation et la vente de bois énergie (bûches et plaquettes) ;
- la transformation, la vente et la mise en œuvre de produits en bois indigène.

Le triage forestier reprend les activités propres à la gestion du patrimoine forestier et les activités accessoires des anciens triages.

Les activités propres à la gestion du patrimoine forestier et les activités accessoires doivent générer un bénéfice.

Article 6 Conditions de propriété

Les membres confient la gestion, l'entretien et l'exploitation de leurs propriétés forestières, sans les infrastructures (desserte), au triage forestier.

Les parcelles forestières restent la propriété des membres.

Article 7 Territoire

Les forêts gérées par le triage forestier sont situées sur le territoire des communes municipales suivantes : Icogne, Lens, Crans-Montana, Sierre et Noble-Contrée.

Article 8 Tarifs préférentiels

Le comité fixe chaque année les tarifs des travaux en régie.

Il peut prévoir un tarif préférentiel pour ses membres.

Article 9 Garde forestier

Le triage forestier nomme un ou plusieurs gardes forestiers en charge de la police forestière et des tâches cantonales et communales définies par le Règlement concernant la fonction et les tâches du garde forestier (ci-après : le règlement).

Le triage peut également nommer un garde forestier adjoint afin de seconder le garde forestier dans l'accomplissement de ses tâches.

La rétribution globale du garde forestier incombe au triage forestier. Demeurent réservées les participations cantonales et communales en vertu de la législation forestière et des conventions.

L'assemblée des délégués vérifie périodiquement le montant de la participation des communes municipales et l'adapte en fonction des besoins.

Dans le cadre de son mandat, le garde forestier exercera son travail de manière diligente en veillant à sauvegarder les intérêts du triage et à éviter tout conflit d'intérêts. En présence d'un conflit d'intérêts, le garde forestier est tenu de se récuser pour l'affaire en cause.

Pour l'ensemble de ses activités professionnelles, le garde forestier reste assujéti à ses devoirs de fonction liés aux tâches légales et de police forestière qui priment sur toutes ses autres activités.

Article 10 Personnel et moyen de production

Le triage forestier est responsable de l'engagement du personnel nécessaire pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées. Il peut nommer ou révoquer les personnes chargées de la gestion.

Le triage forestier est l'employeur de l'ensemble du personnel du triage.

Les rapports de travail relèvent du droit privé, sous réserve des dispositions du règlement relatives au garde forestier. Les conditions d'embauche sont réglées par des contrats de travail et par le règlement du personnel. La convention collective de travail de l'économie forestière valaisanne doit être appliquée.

Le triage forestier peut signer des contrats avec des mandataires pour la réalisation des tâches qui lui incombent.

Le triage forestier est responsable, de l'acquisition et de l'entretien des bâtiments d'exploitation, véhicules, machines et outils nécessaires à son bon fonctionnement. Ceux-ci restent propriété du triage forestier.

Article 11 Membres

Les membres du triage forestier sont exclusivement des collectivités publiques.

Les membres, au nombre de 17, sont les suivants :

Bourgeoisie de Chermignon, Bourgeoisie de Montana, Bourgeoisie d'Icogne, Bourgeoisie de Lens, Grande Bourgeoisie de l'ancien Lens, Bourgeoisie de Sierre, Grande Bourgeoisie de la Noble Contrée, Bourgeoisie de Miège, Bourgeoisie de Mollens, Bourgeoisie de Randogne, Bourgeoisie de Venthône, Bourgeoisie de Veyras, Commune d'Icogne, Commune de Lens, Commune de Crans-Montana, Commune de Sierre, Commune de Noble-Contrée.

Article 12 Siège

Le siège du triage forestier se trouve sur la Commune de Sierre, à l'adresse du triage forestier. Une antenne du triage forestier se trouve obligatoirement sur le territoire d'une des communes bourgeoises de Chermignon, Montana, Icogne ou Lens.

Le for juridique est celui du for ordinaire, soit Sierre.

Article 13 Organes

Les organes du triage forestier sont :

- L'assemblée des délégués (ci-après : l'assemblée)
- Le comité directeur (ci-après le comité)
- L'organe de révision, externe et indépendant

Article 14 L'assemblée des délégués

L'assemblée se compose de 21 délégués désignés par les Conseils exécutifs respectifs de chaque membre en respectant la répartition suivante :

Membre	Assemblée des délégués
Bourgeoisie de Chermignon Bourgeoisie de Montana Bourgeoisie d'Icogne Bourgeoisie de Lens Grande Bourgeoisie de l'ancien Lens	7
Bourgeoisie de Sierre Grande Bourgeoisie de la Noble Contrée Bourgeoisie de Miège Bourgeoisie de Mollens Bourgeoisie de Randogne Bourgeoisie de Venthône Bourgeoisie de Veyras	9
Commune d'Icogne	1
Commune de Lens	1

Commune de Crans-Montana	1
Commune de Sierre	1
Commune de Noble-Contrée	1
Total	21

Les gardes forestiers participent aux séances de l'assemblée avec voix consultative.

Les délégués siègent personnellement et ne peuvent se faire représenter.

Les délégués sont désignés pour un mandat de 4 ans correspondant à la période législative communale. Ils restent en fonction jusqu'à la première Assemblée générale qui suit la fin de la législature.

Leur mandat peut être renouvelé.

Article 15 Séances de l'assemblée

L'assemblée est convoquée par le comité chaque fois qu'il l'estime nécessaire, mais au moins une fois par an.

La séance est présidée par le président du comité.

Un cinquième (1/5^{ème}) des membres ou des délégués peut demander par écrit au comité la convocation d'une assemblée en indiquant les objets de discussion et les propositions pour lesquels le débat est requis. Cas échéant, le comité convoque une assemblée dans les 30 jours.

La convocation se fait par courrier ou par courriel, moyennant un préavis de 30 jours, et contient l'ordre du jour.

Tout délégué peut demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour jusqu'à 20 jours avant la date de l'assemblée. La demande est communiquée aux délégués en complément à l'ordre du jour.

L'assemblée peut siéger valablement dès que 11 délégués (sur 21) sont présents.

L'assemblée ne peut se prononcer que sur des éléments figurant à l'ordre du jour à moins que tous les délégués ne soient présents et acceptent de débattre et de statuer.

Les décisions sont prises à la majorité simple des délégués présents. En cas d'égalité des voix, la décision est reportée et une nouvelle assemblée convoquée en tant que de besoin. Les abstentions, blancs, nuls ne sont pas pris en compte.

Les décisions sont prises en assemblée générale mais un vote par voie de correspondance peut être organisé. Le vote par correspondance peut être sollicité par courrier ou par courriel avec un délai de participation d'au minimum 15 jours. Le vote est valable par courrier ou courriel sans signature numérique spécifiée. Les règles de majorité et de quorum s'appliquent.

Le procès-verbal est tenu par le secrétaire et signé par le président de l'assemblée et le secrétaire.

Les délégués et les membres du triage forestier en reçoivent une copie, envoyée par courrier ou par courriel dans les 30 jours après l'assemblée.

Article 16 Tâches de l'assemblée

L'assemblée a notamment les tâches suivantes :

- Approuver le programme, le budget, le rapport d'activité et les comptes ainsi que les projets extraordinaires et les dépenses dépassant la compétence du comité,
- Décider de l'attribution des résultats financiers en accord avec les présents statuts,
- Approuver les garanties de crédits,
- Assurer le lien avec les autorités communales et bourgeoises par l'intermédiaire des délégués,
- Réviser ou modifier les statuts, sur proposition du comité ou sur sa proposition,
- Désigner l'organe de révision,
- Donner décharge aux organes,
- Révoquer les membres des organes sociaux pour de justes motifs,
- Admettre un nouveau membre dans le triage forestier,
- Exclure un membre du triage forestier,
- Dissoudre le triage forestier.

Article 17 Composition du comité

Le comité se compose de 7 membres désignés par les Communes bourgeoises en respectant la répartition suivante :

Membre	Comité
Bourgeoisie de Chermignon Bourgeoisie de Montana Bourgeoisie d'Icogne Bourgeoisie de Lens Grande Bourgeoisie de l'ancien Lens	3
Bourgeoisie de Sierre Grande Bourgeoisie de la Noble Contrée Bourgeoisie de Miège Bourgeoisie de Mollens Bourgeoisie de Randogne Bourgeoisie de Venthône Bourgeoisie de Veyras	4
Total	7

Les membres du comité peuvent également être membres de l'assemblée. Cas échéant, les règles de récusation seront respectées.

De par ses fonctions, le garde forestier peut être convoqué aux séances du comité avec voix consultative.

Les membres du comité désignent le président, le vice-président et le secrétaire qui fonctionne également comme tel à l'assemblée des délégués.

Les membres du comité sont élus pour un mandat de 4 ans et restent en fonction pour la durée de la période administrative jusqu'à leur remplacement.

Le secrétaire peut être choisi en dehors des membres du comité. Dans ce cas, il ne dispose pas de droit de vote ni de voix consultative.

Article 18 Séances du comité

Le président convoque le comité chaque fois qu'il l'estime nécessaire mais au moins deux fois par an.

La convocation peut se faire par courrier ou par courriel moyennant un préavis de 30 jours et contient l'ordre du jour.

Des séances urgentes peuvent être convoquées en ramenant ce délai à 10 jours.

Dans tous les cas, le comité ne peut siéger valablement qu'en présence de 5 membres au moins.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. Le président vote aussi et en cas d'égalité la voix du président est prépondérante. Les abstentions, blancs et nuls ne sont pas pris en compte.

Le procès-verbal est tenu par le secrétaire et signé par le président et le secrétaire.

Les membres du comité en reçoivent une copie, envoyée par courrier ou par courriel dans les 30 jours.

Article 19 Tâches du comité

Le comité exerce notamment les tâches suivantes :

- S'organiser lui-même,
- Décider de l'organisation de l'entreprise en édictant au besoin un règlement d'organisation qui fixe entre autres les compétences financières et l'organigramme,
- Nommer le garde forestier du triage et un éventuel adjoint,
- Valider le cahier des charges du garde forestier,
- Embaucher le personnel, valider son cahier des charges et fixer les conditions salariales,
- Contrôler les activités du triage forestier et la gestion opérationnelle,
- Examiner et définir le programme d'exploitation et de gestion des forêts,
- Préparer et convoquer l'assemblée,
- Proposer le budget à l'assemblée et établir un plan financier,
- Préparer le rapport d'activité et les comptes,
- Valider les dépenses hors budget jusqu'à un montant de 5% du chiffre d'affaires de l'année précédente,

- Adjuger les travaux hors programme à des tiers conformément à la législation sur les marchés publics,
- Fixer les tarifs des travaux pour les membres et pour les tiers,
- Décider et gérer toutes les affaires qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée,
- Déléguer certaines tâches au garde forestier dans le cadre de la gestion opérationnelle du triage forestier et lui fixer un seuil de compétence pour les dépenses financières.

Article 20 Représentation du triage forestier

Le comité représente le triage forestier et l'engage par la signature collective à deux du président ou du vice-président avec un autre membre du comité. Par délégation de compétence, le président ou le vice-président peuvent signer avec le secrétaire hors comité ou le garde forestier.

Article 21 Organe de révision

L'assemblée élit, sur proposition du comité, un organe de révision pour une durée de 4 ans, renouvelable. Le mandat peut être révoqué par l'assemblée des délégués.

L'organe de révision doit remplir les conditions conformes à la loi fédérale sur la surveillance de la révision du 16 décembre 2005.

L'organe de révision contrôle chaque année l'exactitude des comptes et du bilan. Pour fin avril, il rédige un rapport à l'intention de l'assemblée des délégués qui fait mention des contrôles effectués, des conclusions relatives à l'évolution de l'endettement et de l'équilibre financier du triage forestier.

L'article 84 de la Loi sur les Communes sur les tâches des réviseurs est applicable.

Article 22 Direction / Tâches du garde forestier du triage

La gestion opérationnelle du triage forestier est confiée au garde forestier qui en réfère au comité.

Le cahier des tâches du garde forestier et les tâches déléguées sont établis et validés par le comité.

Article 23 Comptabilité

Le triage forestier tient une comptabilité conforme aux principes légaux et aux directives qui prévalent pour les triages forestiers. L'article 75 de la Loi sur les Communes sur les principes et structures de la comptabilité est applicable.

L'exercice comptable correspond à l'année civile.

Article 24 Capital propre, fonds de roulement, fonds forestier de réserve

Les capitaux des anciens triages constituent le capital de départ du triage forestier ZORÈYÈ.

Le triage forestier est géré de façon à garantir son autonomie financière.

Le triage forestier peut contracter des crédits auprès des membres de l'association.

Sur délégation des membres de l'association, le triage forestier constitue un fonds forestier de réserve, au sens de la loi forestière, lequel est alimenté par les revenus nets issus de la gestion des forêts.

Les prélèvements dans le fonds forestier de réserve ne sont admis que dans les buts forestiers mentionnés dans l'ordonnance.

Les fonds de réserve des propriétaires restent en leurs possessions et continuent d'être alimentés (art. 35 Loi sur les forêts et les dangers naturels).

Article 25 Participation des communes municipales à l'entretien des forêts de protection

Les communes municipales participent à l'entretien des forêts de protection de leur territoire respectif. Les principes et modalités de participation financière des communes municipales font l'objet d'un contrat de prestation annexé aux présents statuts pour en faire partie intégrante.

Article 26 Investissements

Les frais d'investissement sont normalement couverts par le plan de financement accepté.

La construction ou l'entretien périodique de la desserte est assuré par les membres.

Article 27 Surveillance du canton

Le triage forestier est placé sous la surveillance du Service des forêts et du paysage pour ce qui relève de l'application de la législation forestière.

Article 28 Arbitrage

Les différends surgissant entre les membres ou les organes sont tranchés par un tribunal arbitral. Le tribunal se compose d'un juge arbitral pour chaque partie et d'un juge suprême nommé par les juges arbitraux. Chaque partie nomme son arbitre.

Si une des parties ne nomme pas de juge arbitral dans un délai de 20 jours, ce dernier sera nommé par le Président du Tribunal cantonal. Lorsque les juges arbitraux n'arrivent pas à s'entendre pour nommer un juge suprême dans le même délai, c'est au Président du Tribunal cantonal qu'incombe la tâche de le nommer.

Pour le surplus, les articles 353 et suivants du code de procédure civile suisse (CPC) relatifs à l'arbitrage s'appliquent.

Article 29 Responsabilité financière

Le triage forestier répond de ses dettes jusqu'à hauteur de sa fortune propre. La responsabilité personnelle des membres de l'association n'est pas engagée.

Article 30 Adhésion

Une collectivité publique peut demander d'adhérer au triage forestier en adressant une requête écrite au Comité.

Article 31 Résiliation

Un membre du triage forestier peut résilier sa participation à l'association moyennant une déclaration écrite adressée au Comité 6 (six) mois avant la fin de l'année civile.

Le membre sortant a droit de reprendre ses biens initiaux selon inventaire (article 32 § 4) ainsi que les biens déterminés à dire d'arbitres, en cas de désaccord, selon la procédure prévue à l'article 28.

Cas échéant, de nouveaux statuts sont adoptés.

Article 32 Dissolution volontaire

L'assemblée des délégués ou les membres peuvent décider de la dissolution du triage forestier en tout temps. La dissolution du triage forestier est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat.

La décision est prise à la majorité qualifiée des 2/3 des membres ou des délégués.

En cas de dissolution, l'assemblée des délégués nomme des liquidateurs.

Les biens initiaux retournent à leurs anciens propriétaires selon l'inventaire réalisé à la constitution du triage.

Les biens acquis seront répartis équitablement entre les deux anciens triages.

Article 33 Adoption et entrée en vigueur

Après approbation de la constitution du triage forestier par les organes compétents des Communes adhérentes et par le Conseil d'Etat, le triage forestier acquiert la personnalité juridique en tant qu'association de droit privé et les présents statuts entrent en vigueur.

Article 34 Dispositions transitoires

Les collaborations antérieures qui lient les membres et recouvrent les domaines d'activité du triage forestier seront résiliées.

Elles restent en vigueur jusqu'à la réalisation des conditions de l'article 33.

Table des matières

Article 1	Nom et durée	1
Article 2	Désignation et définition	1
Article 3	But	1
Article 4	Tâches légales et d'intérêt public	2
Article 5	Gestion du patrimoine forestier et activités accessoires	2
Article 6	Conditions de propriété	2
Article 10	Personnel et moyen de production	3
Article 11	Membres	4
Article 12	Siège	4
Article 13	Organes	4
Article 14	L'assemblée des délégués	4
Article 15	Séances de l'assemblée	5
Article 16	Tâches de l'assemblée	6
Article 17	Composition du comité	6
Article 18	Séances du comité	7
Article 19	Tâches du comité	7
Article 20	Représentation du triage forestier	8
Article 21	Organe de révision	8
Article 22	Direction / Tâches du garde forestier du triage	8
Article 23	Comptabilité	8
Article 24	Capital propre, fond de roulement, fond forestier de réserve	8
Article 25	Participation des communes municipales à l'entretien des forêts de protection	9
Article 26	Investissements	9
Article 27	Surveillance du canton	9
Article 28	Arbitrage	9
Article 29	Responsabilité financière	9
Article 30	Adhésion	9
Article 31	Résiliation	10
Article 32	Dissolution volontaire	10
Article 33	Adoption et entrée en vigueur	10
Article 34	Dispositions transitoires	10

Contrat de prestation

Contributions communales annuelles

	Nbre d'habitants	Nbre d'hectares	Part habitants (≈4.08 fr/habitant)	Part hectares (≈4.08 fr/ha)	Total
Sierre	16 915	321.00	69 062	1 311	50 000
Veyras	1 840	5.00	7 513	20	7 533
Miège	1 360	88.00	5 553	359	5 912
Venthône	1 256	38.00	5 128	155	5 283
Noble -Contrée	4 456	131.00	18 193	535	18 728
Crans-Montana	11 036	1696	45 059	6 925	50 000
Lens	4 162	444	16 993	1 811	18 804
Icogne	565	686.8	2 307	2 804	5 111
Total	37 134	3278	151 615	13 385	142 643



Sierre, le 30.06.2021